



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/47/PV.17  
12 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 17e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 29 septembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. AL-HADDAD (Yémen)  
(Vice-Président)  
M. GANEV (Bulgarie)  
(Président)  
M. ABULHASAN (Koweït)  
(Vice-Président)  
M. HOLO (Bénin)  
(Vice-Président)

Allocution du Révérend Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Rahman (Bangladesh)
- M. Manitski (Estonie)
- Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)
- M. Frutos Vaesken (Paraguay)
- M. Natchaba (Togo)
- M. Menéndez Park (Guatemala)
- M. Sey (Gambie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

ALLOCUTION DU REVEREND PERE JEAN-BERTRAND ARISTIDE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Haïti.

Le Révérend Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. le Révérend Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le PRESIDENT ARISTIDE : Au nom du peuple haïtien, je suis heureux de vous saluer, Monsieur le Président, et de vous présenter nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je suis également heureux de saluer votre prédécesseur, M. Samir Shihabi, et le nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à qui j'adresse mes plus sincères félicitations pour cette lourde responsabilité.

Le Président Aristide

Que je suis heureux de saluer mes amis de la communauté internationale et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nations soeurs qui viennent d'arriver à la maison de notre grande famille!

Comme toujours, le peuple haïtien ne saurait s'empêcher de saluer de façon particulière le Président Carlos Andres Perez et le peuple vénézuélien.

Au seuil du troisième millénaire, les signaux lumineux qui jaillissent de la pollution politique nous convoquent tous au dialogue pour instaurer progressivement une civilisation de paix.

La fin de la guerre froide ouvrait pour le monde de nouvelles perspectives de paix et de coopération. Cependant, les foyers de tension et l'irruption de nouveaux conflits régionaux ont assombri le tableau des relations internationales. De la pollution politique à l'échelle planétaire surgissent conflits armés, guerres, massacres, coups d'Etat contre la démocratie. Aussi, aimerions-nous partager humblement avec vous huit béatitudes démocratiques pour une civilisation de paix.

Première béatitude démocratique : heureux ceux qui défendent la démocratie! Que la paix règne chez eux!

La condamnation du coup d'Etat du 30 septembre 1991 exprime la volonté des Nations Unies de défendre les principes démocratiques et les droits du peuple haïtien. Nous vous en remercions chaleureusement.

L'instauration de cette civilisation de paix, à l'échelle de la planète, passe nécessairement par le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti, où le sang coule, les cadavres s'amoncellent, la répression s'intensifie.

Le coup d'Etat en soi est un crime contre l'humanité. Ces 12 mois symbolisent un double crime contre l'humanité. Que s'ouvre enfin la porte du retour pour que brille la paix!

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

(L'orateur poursuit en français)

Cinq jours avant le coup d'Etat du 30 septembre 1991, ici à la tribune de l'ONU, le peuple haïtien a crié : la démocratie ou la mort!

Aujourd'hui, au nom des 3 000 personnes assassinées par les ennemis de la démocratie, le peuple haïtien pousse avec la même conviction, à la même tribune, le même cri : la démocratie ou la mort! Qui veut la paix défend la démocratie.

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

Que la paix revienne en Haïti!

Que la paix revienne aussi en Yougoslavie et en Somalie! La République d'Haïti condamne les actes de terrorisme et de génocide aboutissant au paroxysme de l'horreur. Nous en appelons à la responsabilité de la communauté internationale pour l'instauration progressive d'une civilisation de paix.

Deuxième béatitude démocratique : heureux ceux qui favorisent la croissance économique, car la paix et la misère économique sont incompatibles!

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

Depuis la seconde guerre mondiale, la production mondiale a baissé pour la première fois de 0,5 % l'an dernier. Dans les pays en développement, la dégradation des conditions économiques et sociales est spectaculaire. D'où misère infra-humaine, abus de drogues, augmentation de la criminalité.

Les 20 % des plus riches du monde ont 83 % du revenu mondial. Les 20 % des plus pauvres du monde n'ont que 1,4 % du revenu mondial. Aujourd'hui, nous avons 1,2 milliard de pauvres dans les pays en développement. En l'an 2000, nous en aurons 1,3. En l'an 2025, nous en aurons 1,5.

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

Or, le principe de base du droit international public est un principe d'égalité. Dans ce contexte, Aristote nous rappelle que la politique exige une relation de réciprocité et de symétrie où les citoyens sont mis les uns à côté des autres et non les uns sur les autres.

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

De même, dans son ouvrage "La justice politique", Hoffe, titulaire d'une chaire d'éthique et de philosophie politique, nous rappelle que "pris dans un ensemble, Platon et Aristote déploient un bouquet bigarré de raisons pour montrer qu'une vie en commun est profitable à toutes les parties prenantes".

Les rapports, dès lors, sont régis par des lois, des lois à respecter, des lois à ne pas transgresser, des lois pour une société de droit. La justice doit être l'oxygène de l'économie.

Comment parvenir à une civilisation de paix sans une croissance économique et humaine à l'échelle du monde?

C'est bien dans ce monde, malheureusement, que chaque année près de 3 millions d'enfants meurent de maladies contre lesquelles il existe des vaccins, qu'un enfant sur trois souffre de malnutrition grave. Pourquoi tant de souffrances? Entre la souffrance et l'opulence, y a-t-il une offense?

Le Sud compte 77 % de la population mondiale, mais ne dispose que de 15 % du revenu de la planète. En Amérique latine, 17 % des propriétaires terriens contrôlent 90 % des terres.

Comment parler de paix quand l'égalité des droits civiques devient inégalité socio-économique? Contraste flagrant. Contradictions spectaculaires, dues aux violations des droits de la personne.

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

Chez nous en Haïti, c'est encore pire. Les structures d'exploitation que nous avons héritées doivent être transformées démocratiquement en structures de participation et de justice. Participation de tous. Justice pour tous. Transparence en tout.

Dès lors, nous n'aurons plus cet héritage colonial projeté par ce tableau statistique, à savoir :

Un pour cent de la population haïtienne possède plus de 45 % du revenu national; 1,8 médecin pour chaque 10 000 Haïtiens; 1,9 infirmière pour chaque 10 000 Haïtiens. Dans nos 56 hôpitaux - on les appelle hôpitaux - il n'y a pas deux lits pour 1 000 personnes mais un lit et demi; 59 % d'urbains et 3 % de ruraux ont accès à l'eau potable; 85 % d'analphabètes d'une intelligence lumineuse.

(L'orateur s'exprime en créole\*).

...

(L'orateur poursuit en français)

Il nous incombe la lourde responsabilité de promouvoir la création d'emplois productifs et rémunérateurs. Nous y parviendrons par l'application de politiques macro-économiques judicieuses, et des mesures efficaces sur le plan méso-économique.

Aussi devons-nous, comme toujours, situer la personne humaine au coeur du développement, permettre le bon fonctionnement du marché, remédier aux déficiences, mettre en place des infrastructures matérielles, soutenir les activités d'intérêts publics, développer des rapports harmonieux avec le secteur privé, lutter contre les structures de corruption.

Le processus constitutionnel préservera la participation de tous et la justice pour tous. L'unité dans la diversité esquisse la topologie politique où les différences de vue s'harmonisent démocratiquement.

Plus il y a égalité des droits civiques, moins il y aura inégalités socio-économiques. Plus il y a égalité des droits civiques, moins il y aura inégalités socio-économiques.

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

(L'orateur s'exprime en créole)

...

(L'orateur poursuit en français)

La République d'Haïti partage l'angoisse des peuples appauvris, affamés et abandonnés. Ils sont nombreux, les peuples dépossédés qui réclament en vain ce qui leur est dû.

En adressant nos remerciements anticipés à tous les amis d'Haïti qui voudraient envoyer de l'aide humanitaire en Haïti, nous vous prions de bien vouloir coordonner la canalisation de l'aide humanitaire avec le Gouvernement constitutionnel de la République d'Haïti et les organisations non gouvernementales qui accompagnent la marche du peuple haïtien vers la démocratie.

En dépit des controverses soulevées autour de l'embargo, le peuple haïtien redit "Oui" à l'embargo. Qu'il soit enfin un embargo réel, intégral et total. Qu'il soit enfin un embargo réel, intégral et total.

Deuxièmement, que le flot d'armes nouvelles déversées continuellement en Haïti s'arrête.

Troisièmement, s'il faut tout un blocus pour y parvenir, le peuple haïtien s'en réjouira.

Pour les efforts que vous avez déjà déployés et pour le soutien que vous comptez nous offrir, merci mille fois.

Un an, c'est trop.

Douze mois, c'est trop.

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

La troisième béatitude démocratique est la suivante. Heureux ceux qui, héroïquement, disent "Non à l'impunité!", "Non à la vengeance!", "Oui à la justice!".

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

(L'orateur s'exprime en anglais)

"Pas de justice, pas de paix!"

(L'orateur poursuit en français)

Le refus de bénir l'impunité s'inscrit dans la grammaire de justice et de moralité. En effet, l'article 42.3 de la Constitution de la République d'Haïti stipule:

"Les abus, violences et crimes perpétrés contre un civil par un militaire dans l'exercice de ses fonctions relèvent des tribunaux de droit commun."

En moins d'un an, 3 000 personnes sont assassinées, plus de 40 000 réfugiés politiques, des centaines de milliers de citoyens en fuite à travers le pays, plus d'une centaine de journalistes victimes de la terreur des militaires, la presse baïllonnée, des prêtres sont arrêtés, battus, emprisonnés. Mgr Willy Romélus, dont la vie est en danger, et des religieux et religieuses, des membres de communautés ecclésiastiques de base ou Ti Legliz sont continuellement persécutés. Les organisations paysannes, populaires, socioprofessionnelles et syndicales sont systématiquement démantelées ou ciblées. Bien des parlementaires sont persécutés, un député a été froidement assassiné.

Le sang coule, les cadavres s'amoncellent. Jamais Haïti n'a connu une dictature si féroce et sanglante.

Rejetés par tous les Etats du monde, les criminels sont pourtant reconnus par le Vatican. Le seul Etat qui a choisi de bénir les crimes qu'il aurait dû condamner au nom du Dieu de justice et de paix. Quel scandale!

A cause de l'impunité, ces mêmes armes ont brûlé, le 2 juin dernier, l'orphelinat des enfants Lafanmi Selavi; ces mêmes armes ont brûlé, le 5 février 1991, quatre enfants de rue et leur maison; ces mêmes armes, le 11 septembre 1988, ont brûlé l'église Saint-Jean Bosco et coûté la vie à une cinquantaine de personnes. Ceci en plein jour et en pleine célébration eucharistique.

Ils ont brûlé des vies humaines. Mais jamais, jamais, ils ne pourront brûler notre amour. Que la force de l'amour pourchasse les ténèbres de la haine ou que s'allument les phares de la paix!

Le Président Aristide

A la lumière de cette paix où, dirait Anaxagore, "le visible ouvre nos regards sur l'invisible", qu'on se demande, premièrement, quelle aurait été l'attitude du Vatican si Haïti était habitée par des Blancs; deuxièmement, quelle aurait été l'attitude du pape Jean-Paul II si Haïti était polonaise; troisièmement, quand, en octobre prochain, le pape Jean-Paul II se trouvera à quelques kilomètres d'Haïti, sera-t-il le Bon Samaritain ou le Grand Prêtre? (Je cite Saint-Luc, chapitre 10, verset 30-37).

En attendant, amour et paix au pape, car on n'a aucun mérite à aimer ceux qui nous aiment, nous dit Saint-Luc, au chapitre 6, verset 32.

Le Président Aristide

Quatrième béatitude démocratique : heureux ceux qui réduisent les dépenses en armement et augmentent les dépenses en développement humain!

Les dépenses militaires à l'échelle du monde s'élèvent à 2 millions de dollars par minute. De 1945 à nos jours, on a eu environ 150 guerres, faisant un total de 20 millions de morts.

Au niveau des pays en développement, au cours des trois dernières décennies, les dépenses militaires sont passées de 24 milliards de dollars à 173 milliards de dollars.

Réduire l'achat d'armements, augmenter les dépenses en développement humain, voilà ce qui favorise la paix. Chez nous, malheureusement, les dépenses militaires conduisent non à la paix, mais au massacre d'une population non violente. Une armée de 7 000 hommes consomme 40 % du budget national. Contradictions aiguës ! De la drogue, n'en parlons pas. Certains officiers sont impliqués jusqu'au cou dans le trafic de la drogue, corruption par excellence.

Face à tant de corruption, des millions de victimes semblent dire comme Cicéron :

"Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra - Jusqu'à quand abuseras-tu de notre patience, Catilina?"

En effet, le peuple exprime son rejet catégorique de cette armée. Nous n'en avons pas besoin, ne cesse-t-il de répéter. Une police, oui! Cette armée de criminels, non, déclare-t-il à qui veut l'entendre.

A l'écoute du peuple et de la Constitution de la République d'Haïti, nous, Président de la République, répondons en ces termes :

L'armée, oui. Telle qu'elle est, non. L'armée doit être libérée de Cédras et de sa clique, responsables de la mort de plusieurs milliers de personnes.

Une fois libérée, l'armée sera intégrée dans un processus de professionnalisation, et selon les prescrits de la Constitution, nous procéderons à la création d'une force de police séparée de l'armée. Ceci pour le maintien de la paix.

L'Etat constitutionnel et démocratique exclut le despotisme, la tyrannie, l'anarchie et le pouvoir absolu, car le pouvoir absolu corrompt absolument.

Le Président Aristide

La République d'Haïti serait heureuse de voir les Nations Unies constituer des commissions composées de défenseurs des droits de la personne chargées d'enquêter sur les violations des droits fondamentaux commises du 30 septembre 1991 à nos jours. Leur présence en Haïti s'avère nécessaire pour prolonger ainsi la belle expérience que nous avons eue lors des élections du 16 décembre 1990.

Puissent les Nations Unies et l'Organisation des Etats américains se retrouver ensemble en Haïti, en urgence, pour qu'enfin les belles résolutions se transforment en actions visibles et fructueuses.

Cinquième béatitudo démocratique : heureux ceux qui résistent contre la pollution politique car ils feront briller le soleil de la paix!

L'injustice délibérée ouvre deux voies parallèles : la soumission, la résistance. Nous, fils et filles de Dessalines, de Toussaint Louverture, de Charlemagne Péralte, nous disons non à la soumission, oui à la résistance.

Tolérant à l'égard des intolérants, non violent à l'égard des violents, flexible à l'égard des inflexibles, le peuple haïtien doit dynamiser la résistance et la mobilisation libératrice pour l'avènement d'une société démocratique.

Oui Fils et filles de dignité,

Fils et filles de liberté,

Nous rejetons la soumission

Nous choisissons la résistance.

L'autoroute de la résistance nous conduira de nouveau à la stabilité politique, condition sine qua non pour le développement économique.

Février 1991-septembre 1991, sept mois de paix! Sept mois de stabilité politique! Sept mois de sécurité lavalassienne!

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

(L'orateur poursuit en français)

Ces sept mois de sécurité, certes, nous ont permis d'obtenir de 15 donateurs internationaux 511 millions de dollars à titre de dons ou de prêts.

Hommage aux femmes d'Haïti qui, par leur génie, ont tant dynamisé cette pédagogie de la résistance.

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

Par la résistance active et non violente, dynamisez la mobilisation devant défendre les droits de la personne. Le mépris de la vie humaine met en péril tant notre Haïti chérie que l'humanité tout entière.

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

La persévérance, dit Plutarque, est invincible. La résistance, disons-nous, est organique.

La République d'Haïti encourage tous ceux et toutes celles qui à travers les cinq continents résistent contre les forces conflictuelles. C'est avec une attention soutenue que nous suivons les négociations qui se tiennent sur la paix au Moyen-Orient. Puissent-elles parvenir à un accord de paix dont toute femme et tout homme ont besoin.

Sixième béatitude démocratique : heureux ceux qui défendent la vérité car ils cristallisent une source de justice et de paix.

En effet, le fondement de la justice est et demeure la vérité. Les sciences humaines peuvent tuer ou alimenter la vérité. Il en est de même pour le pouvoir politique. Quand les dirigeants puisent à la lumière de l'objectivité, ils contribuent au maintien de la paix.

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

Les forces économiques et antidémocratiques peuvent déployer une stratégie susceptible de manipuler l'univers médiatique, diffusant ainsi la vérité oppressive.

Dès lors, l'éthique doit surgir pour s'opposer à toute manipulation de la vérité ou acceptation d'une vérité polluée.

Pour nous Haïtiens, Haïtiennes, notre existence est liée à nos racines d'êtres. Ces racines apportent la sève de la vérité nue, de l'identité ethnique et de la dignité nutritive. Il y va de notre politique lavalassienne. Nous y puisons la vérité libératrice et l'éthique démocratique.

De Socrate à Heidegger, de Hegel à Jean-Paul Sartre, au-delà des divergences philosophiques, notre éthique politique nous oblige à puiser la vérité à la source de l'objectivité. Ce, pour une civilisation de paix en vérité et dans la vérité.

Le Président Aristide

Aussi avons-nous opté pour la démocratie constitutionnelle et non la démocratie schizophrénique impliquant rupture psychopathologique, dislocation structurelle, stéréotypies verbales, hypertrophie du super-ego collectif.

Comme toujours, il nous faut une psychologie politique favorisant la paix sociale et l'éclosion des intérêts nationaux.

Intérêts nationaux! Voilà!

Intérêts du pays! Voilà!

Intérêts de la nation! Voilà!

Intérêts de la nation nous obligeant à transcender les rapports interpersonnels pour sauver la nation.

En témoigne la détermination de plus de 90 % de la population haïtienne disant encore "non" aux putschistes après 12 mois de résistance.

En témoigne la détermination de la diaspora haïtienne ou du dixième département qui, aujourd'hui, héroïquement et fièrement, ont gagné les rues. Ils sont au-delà de 100 000 au moment où nous parlons, car ainsi ils disent "oui" à la démocratie.

Leur volonté, notre volonté, c'est de défendre non les intérêts individuels mais les intérêts de la nation.

Pour le drapeau, pour la patrie, mourir est beau!

Pour le drapeau, pour la patrie, mourir est beau!

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

(L'orateur poursuit en français)

Le soleil de cette paix brillera dans bien des pays. C'est avec joie que la République d'Haïti salue la présence des Nations Unies au Cambodge où l'on est si assoiffé de justice et de paix après deux décennies de guerre et de solitude.

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Le Président Aristide

Il brillera un jour dans la Caraïbe et dans l'Amérique latine. Durant les 100 premières années qui ont suivi l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, nous avons perdu plus de 90 millions d'êtres humains. Début du génocide. Que le sang de nos ancêtres fertilise la Caraïbe et l'Amérique! Que leur esprit nous fortifie, nous guide, pour le triomphe de la civilisation de paix!

Septième béatitude démocratique : heureux ceux qui, au-delà des barrières de classe et de race, s'aiment lavalassement.

Quand le Nègre ne vit pas en paix,

Le Blanc ne jouit pas de sa paix.

Quand le Blanc ne vit pas en paix,

Le Nègre ne jouit pas de sa paix.

Aimons-nous lavalassement.

Que la paix des Nègres soit avec les Blancs!

Que la paix des Blancs soit avec les Nègres!

Quand le pauvre ne vit pas en paix,

Le riche ne jouit pas de sa paix.

Quand le riche ne vit pas en paix,

Le pauvre ne jouit pas de sa paix.

Aimons-nous lavalassement.

Que la paix des pauvres soit avec les riches!

Que la paix des riches soit avec les pauvres!

La politique, selon Aristote, exige une relation de réciprocité et de symétrie, où les citoyens sont mis les uns à côté des autres et non les uns sur les autres.

Pour bâtir l'unité dans la diversité,

Aimons-nous lavalassement.

L'aspiration à la paix est inhérente à la nature humaine. Puisse-t-elle féconder la praxis politique garantissant la croissance des cultures et le respect des droits humains!

Droit de vivre dans la liberté.

Droit de travailler.

Droit de manger à sa faim.

Le Président Aristide

Droit de s'asseoir tous et toutes  
autour de la même table démocratique.

Vivant en profonde communion avec nos soeurs et frères de l'Afrique  
du Sud, la République d'Haïti condamne énergiquement le système de  
l'apartheid. Tel est bien un vestige moderne de l'esclavage rongé jour  
après jour la dignité humaine.

Enfin, huitième béatitude démocratique : heureux ceux qui, au seuil du  
troisième millénaire, découvrent le vrai visage du peuple haïtien.

Liberté! Dignité! Fierté!

Telles sont les valeurs écrites en lettres d'or sur le front de ce peuple  
héroïque marchant la tête haute en quête de paix.

Il y a 500 ans,

Nos ancêtres, en quête de paix, se sont jetés dans la mer  
abandonnant ainsi les bateaux  
qui les transportaient de l'Afrique à l'Amérique.

Après 500 ans,

Des milliers de réfugiés politiques, en quête de paix,  
se sont dirigés vers la mer,  
car l'Haïtien préfère  
mourir debout que vivre à genoux.  
Que jamais plus, le vrai visage  
du peuple haïtien  
soit caché par celui de papa doc,  
Cedras et les tontons macoutes rejetés  
viscéralement,  
démocratiquement  
et définitivement  
par un peuple aux mains nues.  
Liberté, dignité, fierté, voilà!  
Celui ou celle qui connaît la diaspora haïtienne  
ou le dixième département,  
peut dire comme Archimède :  
Eureka! j'ai trouvé.

Le Président Aristide

Celui ou celle qui connaît le peuple haïtien en Haïti

peut redire, comme Archimède :

Eureka! J'ai trouvé.

J'ai trouvé Haïti, où les racines de liberté

plantées par Toussaint Louverture

sont toujours combattues,

quelquefois battues

mais jamais abattues,

Au nom du peuple et de ses fils et de son esprit saint,

Amen.

(L'orateur s'exprime en créole\*)

...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'Haïti de la déclaration qu'il vient de faire.

Le Révérend Père Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

---

\* Ce passage ne peut être transcrit, le représentant n'ayant pas assuré l'interprétation dans l'une des langues de l'Assemblée générale (article 53 du règlement intérieur de l'Assemblée générale).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. RAHMAN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. L'heure est aux nouvelles possibilités et aux défis, aux promesses et aux incertitudes, aux espérances et aux attentes non réalisées. A bien des égards, nous nous aventurons, sans carte, sur un territoire nouveau. Nous devons frayer notre propre chemin avec prudence, circonspection et conviction. Nous devons avant tout invoquer et entretenir cet esprit de collectivisme, d'engagement, d'innovation et d'imagination plus manifeste aujourd'hui que jamais auparavant, en un moment où nous affrontons ensemble cette transition sans précédent par laquelle passent actuellement les affaires du monde.

Nous comprenons tous l'importance de ce moment de l'histoire. Nous vivons la dernière décennie d'un siècle et d'un millénaire tumultueux. Nous sommes en train de franchir le seuil d'un nouveau siècle - d'une nouvelle ère - emportant avec nous les aspirations de nos peuples, qui veulent connaître une vie meilleure, plus prospère, pacifique et satisfaisante. Dans trois ans, les Nations Unies célébreront leur cinquantenaire. Nos efforts dans l'intervalle ne manqueront pas de déterminer l'orientation de l'Organisation pour les générations à venir.

Sans aucun doute, les Nations Unies sont le reflet des vœux de leurs parties constituantes. En un sens très réel, elles sont l'instrument collectif chargé de promouvoir les intérêts de tous les Etats, faibles ou forts, riches ou pauvres, grands ou petits. Les succès ou les échecs de l'Organisation dépendront avant tout de l'apport que chaque pays assurera individuellement à la poursuite de ses objectifs et à l'application de ses principes. C'est l'ensemble de ces efforts individuels qui sera à la base réelle du succès que peuvent connaître les Nations Unies dans le maintien de la paix, dans la défense de la justice et des droits de l'homme, et dans la promotion de cette exigence maîtresse de la Charte : "le progrès et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

Je réaffirme aujourd'hui l'engagement total du Bangladesh à promouvoir les objectifs de la Charte et la cause du multilatéralisme. Il s'agit là du reste d'un engagement constitutionnel. Ce faisant, j'aimerais mettre en

M. Rahman (Bangladesh)

relief le thème dominant de ma déclaration : comment un Etat relativement petit peut-il contribuer à faire de l'Organisation un instrument viable, capable de traiter de manière efficace et complète tous les aspects du développement humain, qu'ils soient de caractère politique, économique, social ou écologique?

Avant de poursuivre, Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux hommages très mérités qui vous ont été adressés à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Votre savoir et votre expérience ne manqueront pas de nous guider en ces moments difficiles. Je suis certain que vous ferez honneur à ce que vous a légué votre illustre prédécesseur, M. Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, auquel nous sommes tous profondément reconnaissants.

Nous présentons notre hommage le plus chaleureux au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Il a assumé ses fonctions et il pilote aujourd'hui notre organisation en une période d'une difficulté peut-être sans précédent, une période de renouvellement, de renaissance et de résurrection. Nous lui promettons notre appui et notre coopération sans réserve pour faire aboutir ses efforts.\*

Je voudrais également souhaiter la bienvenue parmi nous aux nombreux nouveaux pays qui ont pris cette année leur place à l'Assemblée générale, pour porter à 179 le nombre des Etats Membres. La plupart d'entre eux représentent des peuples qui viennent d'accéder à la liberté. Leur présence non seulement renforce notre objectif commun d'universalité, mais ajoute une voix nouvelle et forte qui donne tout leur sens aux tout premiers mots de la Charte des Nations Unies : "Nous, peuples des Nations Unies". Nous sommes heureux à l'idée de travailler avec eux dans un esprit de coopération étroite et amicale.

Les orateurs qui m'ont précédé ont parlé longuement de la nature de la situation actuelle dans le monde, des pressions massives qui ont profondément modifié les rapports entre Etats et individus et des tendances positives qui en résultent aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention de refaire ici cette analyse. Il me suffira de dire qu'une tâche essentielle se dégage : comment

---

\* M. Al-Haddad (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

M. Rahman (Bangladesh)

faire pencher l'équilibre de forces contradictoires vers l'évolution d'un ordre mondial nouveau, plus bénéfique, plus juste et plus pacifique?

Au coeur de ce problème se trouve la création d'un environnement de paix. Fait paradoxal, les sources de conflit trouvent leurs racines dans l'absence de progrès vers les objectifs que nous cherchons avant tout à réaliser : accroître les droits de l'homme et les libertés fondamentales, favoriser un développement économique et social durable en vue d'une prospérité plus générale, adoucir les épreuves des hommes et réduire l'existence et l'emploi d'armes de destruction massive.

Ce qui préoccupe réellement les pays du tiers monde, ce sont certaines tendances négatives. L'une de ces préoccupations essentielles tient au fait que leurs intérêts sont marginalisés sur le plan politique aussi bien qu'économique. L'insularité et des préoccupations nationales intérieures des grandes puissances font apparaître la perspective d'un vide de pouvoir et, par conséquent, d'un danger d'accroissement de la compétition et de l'hégémonisme sur le plan régional. Le détournement de ressources le long d'un axe Est-Ouest pourrait avoir pour effet de priver le Sud de ressources politiques et d'investissements.

Ces craintes se trouvent multipliées par l'apparition de nouvelles contraintes qui limitent la coopération en vue du développement - normes de bonne gestion, mesures d'ajustement structurel rigides, critères écologiques et observation attentive des intentions et des préparatifs militaires.

M. Rahman (Bangladesh)

L'enjeu est un certain degré de perception. Ce n'est pas tant l'opposition à ces changements, dont la nécessité est reconnue, que la résistance à toute forme de diktat sur la manière de les réaliser. Une attitude souple est peut-être le meilleur remède. Trop souvent le rôle des peuples a été méconnu aux risques et périls de la communauté mondiale. L'auto-affirmation nationale qui a refait surface en est une manifestation extrême. Elle a fait prendre conscience du droit à l'autodétermination, mais elle a aussi libéré des rivalités ethniques, culturelles et linguistiques longtemps étouffées et déchaîné le fanatisme, l'extrémisme et la violence. Et ceci à un moment où, après des années de pression patiente, le racisme et la discrimination raciale ont été isolés et l'apartheid démantelé. Il en est résulté des forces centrifuges puissantes qui menacent les frontières établies. En même temps, la misère, la maladie, la famine et la répression ont agi ensemble et provoqué le déplacement massif de gens à l'intérieur et au delà des frontières nationales - 17 millions de réfugiés et 20 millions de personnes déplacées dans le monde - ce qui provoque une nouvelle dimension d'insécurité dont il convient d'attaquer toutes les ramifications.

La tâche primordiale qui se présente à nous consiste à élaborer un agenda mondial nouveau, mieux focalisé et orienté vers l'action pour promouvoir la paix, la tolérance, la justice et le développement. Il est fondamental de fixer des délais, des priorités, d'assurer le financement voulu et de veiller à la rentabilité de ces mesures.

La structure et la forme de cet agenda ont déjà sensiblement pris corps. Le tout premier sommet des membres du Conseil de sécurité s'est déroulé en janvier 1992. L'issue de cette rencontre a porté sur un agenda pour la paix comprenant la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, et sur ce que le Secrétaire général a appelé la consolidation de la paix après les conflits. D'autres apports sensibles ont été faits ou sont envisagés, notamment : le Sommet mondial de 1990 pour les enfants; la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les stupéfiants; la Conférence de Rio de Janeiro de 1992 sur l'environnement et le développement; le sommet des droits de l'homme de 1993; la conférence de 1994 sur la population et le développement; la conférence mondiale de 1995 sur les femmes et un sommet mondial pour le développement social. Ces mesures accompagnent

M. Rahman (Bangladesh)

des propositions de vaste portée qui sont en cours en vue de réformer, renforcer et rationaliser l'Organisation et lui permettre d'honorer sa responsabilité en tant qu'organe central pour la gestion en coopération des problèmes du monde.

La réussite et l'essor de l'organisation mondiale dépendront tout autant de l'aptitude de ses Etats Membres à prospérer individuellement, que de leur aptitude à contribuer positivement à ses nobles buts et principes. Des efforts positifs déployés par chaque pays viennent cumulativement renforcer l'ensemble du mandat des Nations Unies. Quel est donc le rôle du Bangladesh dans ce grand dessein?

La recherche d'un nouvel ordre mondial exige que l'on commence à mettre de l'ordre dans notre propre maison. Dans notre région, le Bangladesh s'efforce activement de maintenir l'élan et la crédibilité de la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) et de favoriser son mandat essentiellement socio-économique pour jeter de larges bases nécessaires à l'adoption de mesures de confiance afin de réduire les tensions dans la région et résoudre les divergences bilatérales par le dialogue et la négociation. C'est à nous, en qualité de Président du septième sommet de SAARC, qu'incombe au premier chef la responsabilité de promouvoir ces objectifs de manière plus productive et plus tangible, en ce moment surtout où la SAARC est prête à aborder son deuxième cycle de sommets annuels.

Bilatéralement et après des années d'inaction, le gouvernement démocratiquement élu du Premier Ministre Begum Khaleda Zia, a amorcé des mesures concertées pour soutenir un nouveau chapitre d'interaction positive avec nos voisins immédiats. La poussée de la démocratie partout dans la région a beaucoup contribué à cet objectif. Ces derniers mois, des visites officielles du Premier Ministre à Sri Lanka, en Inde et au Pakistan ont été dues à une considération dominante - éviter les inhibitions du passé et se tourner vers l'avenir. Certaines questions restent complexes et délicates, mais la recherche de solutions passe par le dialogue constant et pragmatique.

L'exode des réfugiés du Myanmar au Bangladesh depuis novembre 1991 a imposé un lourd fardeau supplémentaire au nouveau gouvernement puisqu'il est survenu au lendemain du cyclone dévastateur de mai 1991 et s'est ajouté à

M. Rahman (Bangladesh)

l'effet défavorable cumulatif des séquelles de la guerre du Golfe. La possibilité d'un affrontement paraissait très réelle. Mais grâce à la prudence, à la retenue et à la volonté de désamorcer la tension, les bases d'une solution éventuelle ont été jetées par un accord mutuel en mars 1992.

Malgré cet accord, quelque 270 000 réfugiés du Myanmar demeurent encore sur notre territoire tandis que nous nous efforçons toujours de les rapatrier dans l'honneur, la sûreté et la dignité et, avant tout, sur une base volontaire. Etant donné les circonstances difficiles dans lesquelles les réfugiés se sont enfuis, le processus qui consiste à les persuader de retourner dans leur pays est long et ardu. Les dates limites sont tout au plus approximatives et accroissent les responsabilités du Gouvernement du point de vue des dépenses, des dommages écologiques et de la tension avec la population locale et parmi elle. Le catalyseur critique pour assurer le rapatriement et la réinstallation dans la sécurité demeure une présence impartiale des Nations Unies. Les efforts se poursuivent pour venir à bout des réticences du Myanmar à ce sujet. Toutefois, au plan bilatéral, les deux pays coopèrent de manière positive. Je suis heureux d'annoncer qu'une première mesure modeste a été prise avec le rapatriement volontaire de quelque 49 réfugiés le 23 septembre 1992. Espérons que cela constituera un premier pas vers le retour volontaire des réfugiés restants.

Dans l'ensemble, le Bangladesh appuie toutes les mesures propres à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de prévenir la guerre, de régler les conflits et d'étendre cette capacité de manière nouvelle et novatrice. Il importe de préserver la sécurité des petits Etats et de favoriser le concept de la diplomatie préventive afin, tout spécialement, de prévoir et de limiter les dégâts en ces temps de désastres dus à la nature ou à l'homme. Il est satisfaisant de voir que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement du problème que posent les réfugiés du Myanmar a été la première preuve de la diplomatie préventive en action. La visite de M. Jan Eliasson, Coordonnateur pour les affaires humanitaires au Bangladesh et au Myanmar, était destinée à relancer l'accord intervenu entre les deux pays sur le rapatriement des réfugiés.

M. Rahman (Bangladesh)

Nous croyons qu'il est véritablement possible aujourd'hui d'arriver à la sécurité collective en recourant à la Charte des Nations Unies, en particulier aux arrangements de sécurité régionaux qu'elle prévoit à son Chapitre VIII. Les groupements régionaux peuvent et doivent s'attacher à mettre à profit des structures durables de stabilité, en commençant à la base et en oeuvrant grâce à des mesures de confiance et à une vaste coopération socio-économique.

M. Rahman (Bangladesh)

Le contrôle, la réglementation et la réduction d'un trafic d'armes qui va s'intensifiant devraient permettre de moins avoir à compter sur la sécurité militaire. Au niveau national, les doctrines de l'autosuffisance de défense minimum assimilées à l'emploi novateur de forces armées en tant qu'investissement en développement humain pourraient conduire à la libération très réaliste d'un dividende de la paix. Il convient de noter un fait récent très important au Bangladesh : cette année, les crédits budgétaires destinés à la défense sont moindres que ceux accordés à l'éducation. En même temps, nous avons contribué systématiquement aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies en envoyant des contingents de militaires et de civils pour surveiller les élections en Namibie, pour contrôler les lignes de cessez-le-feu dans le Golfe, pour participer à des opérations de déminage et à l'effort de restructuration au Koweït, et pour aider les Nations Unies dans les processus de paix au Cambodge, en Yougoslavie et au Sahara occidental. Nous appuyons énergiquement le renforcement de la base financière et institutionnelle du maintien de la paix ainsi que son développement dans des directions nouvelles et novatrices.

Grâce à des initiatives concrètes, nous nous sommes efforcés de participer de manière constructive, modérée et pragmatique, à toutes les instances socio-économiques, avant tout pour exprimer les préoccupations des pays les moins avancés et pour maintenir en vie l'engagement d'accorder un traitement préférentiel aux plus pauvres des pauvres. La situation socio-économique critique de l'Afrique mérite une attention toute particulière.

Au Bangladesh, nous avons appris une chose essentielle : pour fiables et généreux que nos amis puissent être, il n'y a pas de raccourci menant au progrès. Que ce soit pour faire que la liberté triomphe de l'oppression politique, affirmer les droits de l'homme ou rechercher l'émancipation sociale et économique, un pays ne peut finalement que compter sur lui-même.

Par voie de conséquence, il s'en dégage trois objectifs : pour commencer, il faut favoriser l'autosuffisance individuelle et, renonçant à donner la place centrale à l'aide, passer à une coopération pour le développement mieux définie; ensuite, il faut intensifier la coopération Sud-Sud et l'autosuffisance collective dans des domaines concrets et pratiques tels la

M. Rahman (Bangladesh)

production alimentaire, la planification des ressources en main-d'oeuvre, le commerce, les investissements, les entreprises communes et leurs modalités d'exécution; enfin, il faut relancer un dialogue Nord-Sud constructif et créer un environnement extérieur propice à une relance de la croissance et des objectifs, en s'attachant en particulier à éliminer la pauvreté.

Il y a une convergence grandissante de stratégies pour régler les problèmes cruciaux de la chute des investissements, de l'allègement et du rééchelonnement de la dette, des encouragements à donner au commerce et du transfert des techniques. La nécessité de mener à bien les négociations d'Uruguay se fait pressante. Il faut sans tarder les mener à bon terme.

Il faut insister sur un autre élément décisif : l'objectif du développement doit se voir donner plus de relief que le thème de l'ajustement, qui l'a si longtemps éclipsé. Si les mesures d'ajustement sont certes nécessaires, elles ne doivent cependant pas s'accompagner d'épreuves injustifiées qui, souvent, condamnent les secteurs les plus pauvres de la population à supporter un fardeau disproportionné.

Chez nous, une politique essentielle a eu pour impératif de créer une vision et une stratégie d'avenir permettant d'allier démocratie à caractère de participation et besoins de développement du pays. Cette nouvelle perspective du développement est axée sur le développement humain, la planification participative, un engagement et une participation accrues des femmes dans le développement et le recul de la pauvreté. Elle reconnaît la nécessité de relever les investissements pour parvenir à une croissance dépassant 5 % par an, en faisant de l'amélioration de l'efficacité l'un des moyens importants de parvenir à ce but. Il s'agit aussi de réaliser une symbiose entre agriculture et industrie qui réponde aux nécessités de la croissance, à la création d'emplois et à un recul de la pauvreté. Les investissements dans les secteurs sociaux revêtent la plus grande importance pour maintenir ce lien et permettre à l'économie de prendre son essor.

Les facteurs que je viens d'énumérer mettent en relief une réalité fondamentale : l'autosuffisance procède des trois éléments indissociables que sont la démocratie, le développement et les droits de l'homme.

M. Rahman (Bangladesh)

Notre propre expérience a mis en lumière certaines vérités fondamentales. Sans démocratie, le potentiel d'un peuple en matière de progrès socio-économique ne peut s'épanouir. De même, sans une amélioration du niveau de vie, une vision de l'avenir propre à entretenir l'espoir et la démocratie s'estompera. Les droits de l'homme perdent toute signification en présence des contraintes rigoureuses de la misère, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme. Aucun autre droit ne peut l'emporter sur l'amélioration de cet état de choses.

Le Bangladesh réaffirme sans réserve que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont une validité universelle. A notre sens, une culture des droits de l'homme englobant toutes les libertés doit évoluer de manière uniforme. Et l'aspect le plus vital peut-être, qui n'a pas encore été universellement accepté, est la reconnaissance du droit au développement. Il ne peut y avoir paix et stabilité si les conditions ne sont pas créées pour faire disparaître les causes profondes de la guerre et du conflit, c'est-à-dire le dénuement économique et social.

Nous nous promettons de participer à la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, prévue pour juin 1993, et nous veillerons à ce que la conférence s'occupe de tous les aspects des droits de l'homme sur une base d'universalité, d'indivisibilité et d'impartialité.

Comme la seule protection réelle des Etats petits et faibles repose fermement sur la primauté du droit, le Bangladesh s'est toujours efforcé d'en favoriser l'évolution et la codification progressives aux plans régional et international, en l'appliquant au niveau national par une législation de mise en oeuvre appropriée. Nous poursuivrons cette entreprise de la manière la plus active en favorisant surtout des domaines prioritaires, comme les utilisations non navigationnelles des eaux internationales, le droit de la mer international, la protection de l'environnement ainsi que le statut des réfugiés, des migrants économiques et des personnes déplacées. Que nul ne doute du grave risque de conflit que constitue une absence de droit dans ces domaines. Ces questions restent une priorité pressante pour un mouvement en avant vigoureux.

M. Rahman (Bangladesh)

Grâce à la législation nationale, son application régionale et une participation internationale, nous avons également contribué à rechercher des solutions à des problèmes mondiaux comme la drogue, le terrorisme et la protection de l'environnement. Nous nous félicitons de l'issue de la Conférence de Rio, qui s'est attaquée aux questions inextricablement liées de l'environnement et du développement. Un développement durable exige un nouveau partenariat mondial, et notamment l'octroi de ressources financières nouvelles et complémentaires aux pays en développement, de même qu'un accès approprié de ces pays aux techniques qui respectent l'environnement.

Les aspects sociaux doivent eux aussi rester au coeur de nos efforts. Nous devons nous intéresser avant tout à la situation des groupes désavantagés que la recherche d'une croissance économique tend à négliger. Voilà pourquoi nous appuyons de tout coeur la convocation d'un sommet mondial du développement social.

Le Bangladesh affirme que la pleine intégration des femmes dans le processus de développement à tous les niveaux est d'importance décisive. Nous sommes absolument décidés à assurer le succès de la Conférence mondiale sur les femmes prévue pour 1995.

De même, les droits et le statut des enfants restent une très haute priorité. Cette année, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance accordent une attention particulière aux droits de l'enfant en Asie du Sud, conformément à l'engagement pris par tous les pays de la région de voir appliquer pleinement la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants.

M. Rahman (Bangladesh)

Aucune déclaration ne serait complète si nous n'abordions certains des points de conflits et de tension qui subsistent dans le monde. Depuis la création des Nations Unies, plus de 100 conflits importants ont fait quelque 20 millions de morts. La guerre froide a fait peser sa menace particulière sur la sécurité. Maintenant qu'elle est terminée, des possibilités nouvelles et importantes de créer un nouveau régime de sécurité s'ouvrent à nous. Les Nations Unies sont aujourd'hui l'instrument central de prévention et de règlement des conflits. Le Bangladesh est fermement décidé à contribuer, par tous les moyens à sa disposition, qu'ils soient directs ou indirects, à rendre l'Organisation plus efficace et mieux en mesure de réagir de manière nouvelle et créatrice.

J'aborderai maintenant les questions politiques cruciales de notre ordre du jour.

Il n'est point besoin de réitérer aujourd'hui la position constante et catégorique du Bangladesh à l'égard de la question du Moyen-Orient et de celle de la Palestine. Nous croyons que la cause des Palestiniens est juste. Nous nous félicitons de la convocation de la conférence pour la paix et de l'amorce d'importantes négociations parallèles quant au cadre d'un règlement pacifique. Nous croyons que ces négociations devraient être complètes, englober la Palestine et reposer sur l'engagement sérieux d'Israël de respecter les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, de même que le principe d'échange de terres pour la paix. Nous espérons qu'Israël fera preuve de sincérité et d'une plus grande souplesse et qu'il s'abstiendra de retarder le processus de paix.

Nous espérons ardemment que toutes les parties concernées en Afghanistan respecteront le cessez-le-feu et appliqueront scrupuleusement l'Accord de Peshawar d'avril 1992, qui traduisait un consensus général de tous les dirigeants afghans. Ceci permettrait de poser les bases pour la tenue d'élections libres et équitables permettant d'élire un gouvernement permanent traduisant les vœux et les aspirations du peuple afghan. Cela apporterait en même temps une stabilité politique, économique et sociale très nécessaire. Il faut absolument que la communauté mondiale contribue de manière généreuse et active à la reconstruction et au relèvement de l'Afghanistan ainsi qu'au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés dans leur patrie.

M. Rahman (Bangladesh)

L'application de l'Accord de Paris de 1991 concernant un règlement d'ensemble au Cambodge a avancé rapidement, malgré les obstacles dressés par l'une des quatre factions, et la deuxième phase de mise en oeuvre est maintenant en cours. Nous nous félicitons de ce progrès et nous rendons hommage aux tentatives soutenues et variées des Nations Unies pour favoriser la réconciliation nationale et le processus démocratique, et pour édifier la paix et la stabilité. A la mesure de ses modestes moyens et dans le cadre de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), le Bangladesh est bien décidé à contribuer à mettre fin aux souffrances du peuple cambodgien et lui permettre de décider librement de son destin.

Le cercle vicieux de la famine, des luttes de faction, de l'effondrement de l'autorité centrale, de la violence et de l'exode des réfugiés en Somalie a bouleversé le monde. La réaction s'est fait attendre. Nous appuyons pleinement la décision du Conseil de sécurité de renforcer la présence de forces de maintien de la paix des Nations Unies afin de rompre ce cercle au moyen d'un programme général d'action qui pourrait comporter les secours essentiels, consolider le cessez-le-feu, réduire la violence et encourager la réconciliation nationale. Nous saluons également les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et de la Ligue des Etats arabes pour convoquer une conférence sur la réconciliation et l'unité nationales en Somalie.

Les bouleversements dans l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie sont une cause de vive préoccupation. Il en est résulté un mélange amer de conflit, d'ambition, de haine et de brutalité ethnique. La Conférence de Londres du mois d'août 1992 et les mécanismes qu'elle a créés font vivre l'espoir de voir s'intensifier la recherche de solutions dans tous leurs aspects et sur une base continue. Entre-temps, le monde est consterné de l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine, du massacre de civils innocents, de la persécution systématique pour ne pas dire l'annihilation en vertu de l'odieuse politique de "purification ethnique".

Le Bangladesh a pris, dans toutes les instances internationales, la position ferme de condamner ces actes. Il s'est associé à l'appel en faveur d'une action plus décisive et plus ferme propre à réprimer l'agression, à

M. Rahman (Bangladesh)

mettre un terme à la brutalité et à assurer l'acheminement sans obstacle des secours. Nous avons également rejeté la prétention de la Serbie et du Monténégro de siéger comme Etat successeur de l'ancienne Yougoslavie aux Nations Unies et à d'autres organes internationaux. Mais à notre avis, il faut faire beaucoup plus pour mettre fin au bain de sang et pour rétablir totalement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Nous demeurons fermes dans notre appui au peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte pour parvenir à son objectif très cher d'égalité des droits et de gouvernement par la majorité. Il ne peut y avoir de compromis tant que l'apartheid n'aura pas complètement disparu. La communauté internationale doit rester vigilante dans ses efforts pour mettre effectivement un terme à l'explosion récente de violence et pour créer les conditions propices à des négociations pouvant aboutir à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Le Bangladesh se félicite de l'intensification des efforts en vue de trouver une solution juste et viable au problème de Chypre. Nous félicitons le Secrétaire général des initiatives qu'il a lui-même prises et du rôle qu'il a joué dans le processus difficile de la recherche d'un accord portant sur un vaste ensemble d'idées devant aboutir à un accord-cadre général. Nous espérons que les dirigeants des deux communautés, qui doivent se réunir le 26 octobre 1992, poursuivront de manière ininterrompue des négociations directes afin de parvenir à une solution durable et amicale conforme aux intérêts légitimes des deux communautés.

Au Sahara occidental, nous appuyons entièrement les démarches entreprises par le Secrétaire général pour relancer l'application du plan de règlement et pour contribuer à venir à bout des divergences concernant les critères d'éligibilité au vote. Nous espérons que le référendum pourra être organisé et surveillé comme il convient, mettant ainsi fin rapidement à ce différend de longue date.

Dans d'autres parties du tiers monde, des efforts bilatéraux, régionaux et internationaux ont donné lieu à beaucoup d'initiatives et de progrès positifs. C'est la solidarité conjuguée et la pression morale constante exercée par la communauté internationale qui a créé un climat favorable à des

M. Rahman (Bangladesh)

changements pacifiques. Le rôle et la contribution accrues de la Cour internationale de Justice prennent également aujourd'hui beaucoup d'actualité et de crédibilité, et il convient de les consolider.

Je dirai pour terminer que le monde est parvenu à un point critique dans sa lutte pour favoriser la stabilité et le bien-être. A n'en pas douter, la violence, l'agression, l'occupation étrangère, le nationalisme étroit, la discrimination raciale et religieuse et les différences sociales et économiques criantes persistent. Cependant, il existe aujourd'hui une plus grande confiance et une conviction qu'un monde meilleur est vraiment à notre portée. Nous nous trouvons en présence d'une occasion rare dans l'histoire de la civilisation de poursuivre l'élan acquis afin de régler les différends de manière pacifique, de favoriser le partenariat et les relations solides entre Etats, de renforcer la primauté du droit et d'améliorer la qualité de vie de tous les peuples dans une liberté plus grande. Nous devons avancer avec prudence vers la réalisation de ce que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros Ghali, a appelé le "vaste potentiel de cette organisation unique d'insuffler une vie nouvelle dans le monde de la Charte." (A/47/1, par. 170)

M. MANITSKI (Estonie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de présenter à M. Canev mes félicitations pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale pour cette session. Son élection constitue un hommage mérité à ses qualités personnelles et professionnelles, ainsi qu'à son pays, la Bulgarie, qui joue un rôle croissant dans les affaires internationales. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de ses tâches et l'assurons de notre appui et de notre coopération.

Je veux également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, l'Ambassadeur Boutros Boutros-Ghali, notamment pour ses efforts en vue de trouver des solutions pacifiques aux divers conflits dans le monde. Nous lui souhaitons plein succès et l'appuierons de toutes les façons possibles dans ses démarches pour la mise en oeuvre des objectifs et des principes de l'ONU.

Nous félicitons tous les Etats récemment admis à l'ONU et nous réjouissons de collaborer avec eux.

Aujourd'hui, la tâche la plus cruciale de l'Estonie consiste à accroître et consolider son indépendance nouvellement rétablie, en renforçant notamment ses institutions démocratiques, son économie, sa sécurité nationale et ses relations internationales.

Je commencerai par répondre aux accusations lancées ici, la semaine dernière, par le Ministre des affaires extérieures de la Russie, M. Andreï Kozyrev, au sujet de présumées violations des droits de l'homme en Estonie. Il est incompréhensible pour nous que, comme M. Kozyrev l'affirme, des citoyens étrangers doivent avoir le droit de voter aux élections législatives estoniennes. Les allégations de M. Kozyrev selon lesquelles les minorités dans certains pays devraient être placées sous la tutelle de l'ONU nous étonnent, puisque l'Article 78 de cette même Charte des Nations Unies qu'il évoquait stipule que :

"Le régime de tutelle ne s'appliquera pas aux pays devenus Membres des Nations Unies, les relations entre celles-ci devant être fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine."

Il faut aussi faire remarquer que, selon les documents de l'ONU, le terme de "minorité" ne s'applique pas aux nationaux étrangers, aux travailleurs migrants et aux colons.

M. Manitski (Estonie)

Je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée que l'Estonie a invité le Bureau de Varsovie pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à envoyer une mission qui enquête sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme en Estonie. Je propose également à la Fédération de Russie d'inviter une mission analogue à visiter la Russie et à y examiner l'état des droits de l'homme et notamment des droits des minorités ces derniers temps.

Durant l'année écoulée depuis le rétablissement de l'indépendance, l'Estonie a fait tous les efforts possibles pour créer un Etat fondé sur une justice égale pour tous. Le 21 octobre 1991, l'Estonie a adhéré à des accords internationaux fondamentaux sur la protection des droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'Estonie a amorcé le processus long et ardu de mise à jour de la législation héritée de l'occupation soviétique afin de rendre ses lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Lors d'un référendum tenu le 28 juin 1992, les citoyens estoniens ont approuvé une nouvelle constitution démocratique. En vertu de cette constitution, l'Estonie est une république parlementaire qui garantit la séparation des pouvoirs et l'existence de tribunaux indépendants. Des élections législatives et présidentielles - les premières élections libres et démocratiques depuis plus de 50 ans - ont eu lieu il y a neuf jours, le 20 septembre dernier, conformément aux termes et aux conditions définis dans la nouvelle Constitution. Tous les citoyens estoniens, tels que définis par la Loi sur la citoyenneté datant d'avant l'occupation soviétique de 1938 et d'autres lois qui ont élargi l'admission au suffrage, avaient le droit de voter. Ces lois assuraient aux personnes qui s'étaient établies en Estonie par suite de l'occupation soviétique un fondement juridique pour faire une demande de citoyenneté estonienne par voie de naturalisation, si elles le désiraient.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Manitski (Estonie)

Divers spécialistes internationaux en sont venus à la conclusion que la loi de citoyenneté de l'Estonie fait partie des lois les plus libérales existant dans le monde sur cette question.

L'Estonie a historiquement servi de pont entre l'Europe occidentale et la Russie. Des relations de bon voisinage avec la Russie, dans le cadre desquelles chacune des deux parties respecte la souveraineté et les lois de l'autre et adhère rigoureusement aux principes relatifs à l'inviolabilité des frontières étatiques et à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, permettront à l'Estonie de continuer à jouer son rôle d'intermédiaire à l'avantage mutuel des deux Etats.

L'exécution de ce rôle d'intermédiaire a été compliqué par des différences d'interprétation entre l'Estonie et la Russie au sujet du statut juridique de la République d'Estonie. L'Estonie se considère comme étant le même Etat que la République d'Estonie d'avant la seconde guerre mondiale, dont la continuité de jure n'a pas été interrompue par l'occupation allemande ni par l'occupation et l'annexion soviétiques. Toutes les conséquences de cette annexion sont donc ex tunc, c'est-à-dire invalidées depuis le début, et cet avis est partagé par presque tous les pays du monde. Plusieurs accords d'avant-guerre conclus avec des Etats qui reconnaissent la continuité juridique de l'Estonie sont récemment entrés de nouveau en vigueur.

L'Estonie respecte aussi le principe de la continuité juridique de la citoyenneté. La Russie s'étant déclarée l'Etat successeur de l'Union soviétique, l'Estonie considère que les citoyens de l'ancienne Union soviétique qui résident actuellement en Estonie par suite de l'occupation soviétique sont des citoyens russes, sauf s'ils sont devenus citoyens d'un autre pays.

La Russie estime, quant à elle, que l'Estonie est un nouvel Etat, créé en 1991 par suite de la désintégration de l'Union soviétique, alors que la désintégration de l'Union soviétique s'est produite après le rétablissement de l'indépendance estonienne.

M. Manitski (Estonie)

L'évolution des relations entre l'Estonie et la Russie doit être envisagée dans le contexte des progrès de la démocratie dans les deux pays. Le mouvement estonien pour la liberté a eu une influence positive sur la démocratisation de la Russie et d'autres pays d'Europe centrale et orientale. La déclaration de souveraineté de l'Estonie du 16 novembre 1988 a servi d'exemple concret à d'autres mouvements de liberté.

Il est intéressant de noter que des démocrates russes, y compris Boris Eltsine, faisaient imprimer leurs journaux en Estonie lorsqu'il était interdit d'imprimer ces journaux en Russie, aidant ainsi à propager les idéaux démocratiques en Russie.

Un traité entre l'Estonie et la Russie, aux termes duquel les deux Etats reconnaissent chacun l'autre en tant qu'Etat indépendant et souverain, a été signé le 12 janvier 1991. L'Estonie estime que ce traité est une des pierres angulaires des relations entre l'Estonie et la Russie, et attache une grande importance au fait que la Russie a été l'un des premiers Etats à reconnaître le rétablissement de l'indépendance de l'Estonie.

Malheureusement, certains hommes politiques russes affirment que l'Estonie ne devrait pas être considérée comme une entité distincte de la Russie. Ils estiment que la Russie peut faire valoir des revendications historiques et géopolitiques vis-à-vis du territoire estonien et que l'Estonie n'a pas le droit à l'indépendance. Il existe un désir de préserver à tout prix une présence militaire russe en Estonie, et de lier l'Estonie à la Fédération de Russie par le biais d'une campagne internationale exigeant la citoyenneté estonienne pour les citoyens russes, tout en réservant le droit pour la Russie de rester leur gardien et protecteur.

Victime pendant plus de 50 ans de la politique impérialiste de l'Union soviétique, l'Estonie a non seulement le droit en vertu du droit international d'exiger que la Russie retire ses forces militaires et s'abstienne de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Estonie, mais aussi le devoir moral de le faire.

L'exigence d'un retrait des forces armées russes d'Estonie est la principale pierre d'achoppement dans les relations bilatérales entre l'Estonie et la Fédération de Russie. Tout en reconnaissant que les dirigeants russes

M. Manitski (Estonie)

comprennent mieux maintenant nos exigences qu'au début de nos négociations, l'Estonie appelle toujours à un appui international afin d'accélérer le retrait rapide, discipliné, complet et sans conditions des forces militaires étrangères du sol estonien. Nous demandons également que les réacteurs nucléaires militaires de l'ancienne Union soviétique soient placés sous contrôle international.

C'est la raison pour laquelle nous présentons un projet de résolution à l'Assemblée générale relatif au retrait des troupes étrangères des Etats baltes. Une résolution analogue a été adoptée récemment par le Sommet de la Conférence sur la sécurité et le développement en Europe. Cette démarche est le reflet de notre conviction que, même si les conflits et les différends régionaux doivent être réglés au niveau régional, les Nations Unies devraient être prêtes à agir à titre préventif et faire part de leur avis sur des questions qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité de tout un continent.

Je dois néanmoins souligner que tout au long de l'histoire, la coopération économique, culturelle et scientifique a joué un rôle positif important dans les relations entre l'Estonie et la Russie, et l'Estonie espère sincèrement que cette coopération se poursuivra. L'intégration de la Russie et de l'Estonie dans une Europe démocratique aidera également à assurer que nos relations de bon voisinage resteront bonnes à long terme.

Les Estoniens ont des liens historiques, culturels et linguistiques étroits avec les pays nordiques. Le rétablissement de ces liens, que le système soviétique a essayé de briser, est maintenant en cours. Pour vous donner un exemple de la rapidité du changement des relations bilatérales de l'Estonie, je signale que la Finlande vient de dépasser la Communauté des Etats indépendants en tant que premier partenaire commercial de l'Estonie.

L'Estonie s'est engagée sur la voie des réformes économiques qui mène vers une économie de marché en même temps qu'elle se lançait dans une bataille politique pour l'indépendance. En tant que pays en transition, nous avons avancé vers une situation où les vestiges de l'économie dirigiste ont pratiquement disparu et où les premiers signes d'une économie de marché saine sont apparus.

M. Manitski (Estonie)

La réforme monétaire que l'Estonie a opérée le 20 juin dernier constitue un important pas en avant vers une économie de marché. La seule monnaie officielle en Estonie est désormais la couronne estonienne. La réforme monétaire a contribué à créer les conditions indispensables au processus de privatisation. Une large privatisation éliminera une situation où l'Etat aide essentiellement des entreprises en faillite à survivre et favorisera l'essor d'entreprises privées nouvelles.

Grâce à la coopération étroite avec des institutions internationales, bien du travail a été fait pour assurer l'exactitude des rapports et données sur notre performance économique à l'aide de statistiques fiables. Pour cette raison, le recours exclusif ici aux Nations Unies à des statistiques soviétiques pour calculer notre quote-part nous préoccupe. La comptabilité nationale et les statistiques sur le commerce extérieur de l'Estonie sont ignorées. Le recours à la méthode actuelle signifie que notre quote-part est calculée sur la base de considérations d'ordre politique plutôt qu'économique.

L'Initiative de Stockholm et le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) soulignent la nécessité de prévenir les conflits avant qu'ils ne se déclenchent. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu à quel point il est difficile de régler les conflits qui dégèrent en des guerres. L'Estonie estime que la diplomatie préventive est de la plus haute importance.

Les Nations Unies doivent avoir la volonté collective de s'engager activement dans la prévention des conflits potentiels. Cette organisation porte le fardeau de l'histoire tout en se tournant vers un avenir plein d'espoir et de possibilités. L'Estonie est décidée à jouer son rôle pour aider à créer une nouvelle Europe et le nouveau monde de demain.

Le Prince SAUD AL-FAISAL (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. La confiance qui vous est ainsi manifestée reflète l'estime que l'on porte à vos qualités personnelles de même qu'une reconnaissance du rôle positif joué par votre pays, la Bulgarie, dans les affaires internationales. Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de votre mission.

Par la même occasion, je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale, à sa dernière session.

Je voudrais également rendre hommage aux efforts sincères qu'exerce constamment le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, afin d'accroître les perspectives de paix et de réduire les tensions qui règnent dans bien des parties du monde. Ces efforts et ces activités sont une continuation de ceux menés par son prédécesseur, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Je suis heureux de m'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à tous les Etats qui se sont joints cette année à l'Organisation des Nations Unies pour participer, avec tous les autres Etats Membres, à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation. J'espère que ces Etats pourront jouer un rôle efficace dans l'Organisation et contribuer positivement à la réalisation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement pour le bien de la communauté internationale dans son ensemble.

Nous sommes réunis dans ce forum international où les nations, grandes et petites, puissantes et faibles se retrouvent sur un pied d'égalité et oeuvrent ensemble à l'établissement du droit et de la justice, de l'ordre et de la sécurité, de la prospérité et de la paix. Les leçons du passé nous enseignent à tracer la voie de l'avenir dans un environnement dont les conditions et les circonstances globales sont en évolution rapide. Nous suivons, avec grand intérêt, les tendances générales de ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui le nouvel ordre mondial, un ordre fondé sur les préceptes de l'Organisation des Nations Unies et sur les principes de la légalité internationale, et qui rejette le recours à la force dans le règlement des

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

différends. Il nous faut comprendre que cet ordre ne peut pas évoluer spontanément. Il exige que nous changions notre perception du rôle de l'ONU. Nous devons mettre au point nos méthodes et nos pratiques d'une manière conforme aux principes fondamentaux de l'Organisation, qui a pour but de remplacer la guerre et la destruction par la coopération entre les nations et les peuples, de réaliser le développement, d'assurer le respect de la dignité de la personne humaine, et d'instaurer la sécurité, la paix et la prospérité dans notre monde.

Voilà pourquoi il nous appartient de modifier fondamentalement notre conception du rôle de l'Organisation des Nations Unies, qui ne doit plus se limiter à gérer les crises et à préserver la paix mais doit contribuer activement à l'instauration de la paix.

Dans ce contexte, je voudrais dire combien nous apprécions les propositions présentées par le Secrétaire général en vue d'accroître le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Son "Agenda pour la paix", qui renferme ces propositions, mérite que nous nous y intéressions d'urgence et que nous lui consacrons un examen objectif et approfondi afin de parvenir à une formule appropriée de fonctionnement de l'Organisation, qui serait compatible avec le rôle de plus en plus efficace que l'on attend d'elle. Par la suite, on pourrait envisager d'introduire des changements structurels fondamentaux, si besoin est.

Un examen même rapide de la situation internationale actuelle révélerait qu'il persiste des foyers de tension qui menacent la sécurité et la stabilité dans bien des régions du monde. Il nous montrerait aussi que le rôle de l'Organisation des Nations Unies gagne sans cesse en importance à mesure que les possibilités et les chances de coopération entre les nations augmentent en appuyant l'Organisation pour faire en sorte qu'aucun Etat ne puisse commettre une agression ou menacer la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat.

L'ONU a clairement démontré qu'elle était capable de jouer un tel rôle lorsqu'elle s'est dressée fermement face à l'agression de l'Iraq contre son voisin, le Koweït, Etat pacifique, petit par sa superficie mais grand par son rôle et son apport au sein de la famille des nations. Ce faisant, l'ONU a pu

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

libérer le Koweït d'une agression criante et restaurer la légalité dans son territoire. Cette noble attitude est toujours vivace dans nos esprits. En cette occasion, nous nous devons de dire notre reconnaissance et notre gratitude devant ce rôle et de souligner qu'il est plus nécessaire que jamais qu'il continue et devienne plus important. Nous avons constaté récemment que le régime iraquien revient à sa méthode de proférer des menaces et des allégations fausses à l'encontre du Koweït, celles-là même qu'il proférait la veille de son agression contre ce pays. Ce faisant, il fait fi des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions et des traités internationaux, et continue à se montrer réticent à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et à se conformer à ses décisions. Ce régime s'est arrogé le droit, sur la base de sa souveraineté, d'affamer et d'humilier le peuple iraquien et d'exposer l'Iraq à des dangers qui menacent son unité et sa sécurité tout en calomniant la communauté internationale, alléguant faussement qu'elle était responsable des dangers qui assaillent l'Iraq et des épreuves que traverse son peuple.

Nous sommes absolument convaincus que le seul moyen d'éviter l'instabilité dans la région et de venir à bout des souffrances du peuple iraquien consiste, en premier et en tout dernier lieu, à assurer le respect strict et total des résolutions du Conseil de sécurité qui reflètent la volonté collective de la communauté internationale.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Nous avons entendu avec une vive inquiétude la déclaration faite par les Emirats arabes unis sur l'échec de leurs efforts pour parvenir à un règlement pacifique et amical avec la République islamique d'Iran au sujet du rétablissement de la souveraineté complète des Emirats arabes unis sur les trois îles d'Abou Moussa, de Tanb-e Bozorg, et de Bani Tanb. Nous appuyons, à cet égard, les Emirats arabes unis, qui réclament l'annulation des mesures prises unilatéralement par l'Iran et demandent que cette question soit réglée par la négociation, sur la base du droit et de la légalité internationale.

Le Moyen-Orient est au premier rang des régions qui retiennent tout particulièrement l'attention de la communauté internationale. Il est temps que cette région jouisse de sa part légitime de paix, de sécurité et de stabilité, afin qu'elle puisse orienter ses énergies vers le développement et consacrer ses ressources à la prospérité de sa population. Le Moyen-Orient est en mesure de fournir un niveau de vie décent à tous ses habitants et a la possibilité de devenir une oasis pacifique de stabilité, de prospérité et de créativité.

Pour réaliser les objectifs auxquels nous aspirons, nous devons nous acquitter d'un devoir des plus importants, celui de nous efforcer d'éliminer la menace que représentent les stocks d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous nous félicitons par conséquent de l'aboutissement des négociations concernant la convention sur la non-prolifération des armes chimiques, dont est saisie l'Assemblée générale à sa présente session. Nous réaffirmons notre appui aux objectifs de cette convention, étant donné l'importance que le Royaume d'Arabie saoudite attache à faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes de destruction massive de tous types, nucléaires, chimiques et biologiques. Toutefois, cet objectif ne pourra être atteint que lorsque tous les Etats de la région sans exception s'abstiendront de fabriquer, de stocker ou de posséder des armes de destruction massive de quelque type que ce soit.

Il convient de faire remarquer à ce propos que le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré, par ses paroles et par ses actes, aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et que les Etats arabes ont démontré leur volonté collective de respecter ce traité. Il est donc

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

indispensable aujourd'hui que tous les Etats de la région, y compris Israël, adhèrent à la fois à la Convention sur les armes chimiques et au Traité sur la non-prolifération, et ce, afin de réaliser l'équilibre recherché pour garantir la sécurité, la paix et la stabilité pour tous les Etats de la région.

Les Etats arabes ont manifesté le désir sincère et authentique d'établir une paix permanente, juste et globale au Moyen-Orient. Ils l'ont démontré en participant aux négociations de paix conduites sous les auspices des Etats-Unis et de la Fédération de Russie. Leur attitude positive au cours de ces négociations a montré qu'il existait une volonté sérieuse de mettre fin au conflit arabo-israélien et de parvenir à un règlement équitable de la question de Palestine qui assurerait le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes du droit international.

Dans ce contexte, le Royaume d'Arabie saoudite a entièrement appuyé le processus actuel de paix au Moyen-Orient. L'Arabie saoudite estime qu'une paix réelle au Moyen-Orient ne peut être réalisée que si l'on parvient à une solution permanente et juste de la question de Palestine, et que si Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al-Qods qui fait partie intégrante des territoires arabes occupés. La question d'Al-Qods est au centre de la politique du Royaume d'Arabie saoudite et est l'une de ses préoccupations constantes, dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des résolutions de l'Organisation de la Conférence islamique.

Le succès du processus de paix au Moyen-Orient actuellement en cours dépend de toute évidence d'un engagement sérieux et sincère d'Israël d'appliquer les résolutions universellement reconnues et du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Al-Qods Al-Charif.

Le Gouvernement libanais a fait des progrès considérables dans l'application de l'Accord de Taëf, et a adopté les mesures politiques et constitutionnelles nécessaires pour y parvenir. Nous devons continuer d'appuyer et de soutenir les efforts des autorités légitimes au Liban et contribuer au processus de reconstruction au Liban. A cet égard, mon pays lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle facilite la création du Fonds international d'assistance au Liban. Nous devons également

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

répéter qu'il faut qu'Israël s'engage pleinement et inconditionnellement à appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui lui demande de se retirer du Sud-Liban afin de permettre au Gouvernement libanais d'étendre son autorité légitime à tout le territoire du Liban.

L'Assemblée générale a eu raison de refuser de reconnaître la légalité de la succession de la prétendue République fédérative de Yougoslavie au siège de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Nous y voyons là un pas dans la bonne direction et nous espérons que d'autres mesures suivront bientôt, afin de rétablir la paix et la stabilité dans cette partie des Balkans.

La population de la République de Bosnie-Herzégovine est soumise à une guerre génocide par les forces serbes, appuyées par la Serbie et le Monténégro. Cette guerre génocide a coûté la vie de milliers de victimes innocentes et a provoqué le déplacement d'une grande partie de la population qui a dû quitter ses foyers et abandonner ses biens. Mon pays a déjà déclaré qu'il appuyait totalement les décisions et les résolutions adoptées avec le consentement de toutes les parties intéressées lors de la récente Conférence de Londres sur la situation dans l'ancienne Yougoslavie.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Nous espérons que des efforts concertés seront déployés pour assurer l'application stricte et totale de ces résolutions. Cependant, nous notons avec regret que, jusqu'ici, aucune d'entre elles n'a été appliquée, telles, par exemple, la résolution qui prévoit de placer l'armement lourd et l'artillerie sous surveillance internationale; celle qui déclare l'espace aérien de la République de Bosnie-Herzégovine zone d'exclusion aérienne pour le survol d'avions militaires; et celles qui demandent la remise en liberté de tous les prisonniers de guerre et détenus, le démantèlement des camps de détention et la fin de la politique de purification ethnique.

A ce propos, le Gouvernement du Gardien des deux Mosquées saintes ne croit pas qu'il suffise d'assurer la fourniture d'une aide humanitaire par le biais des Nations Unies aux citoyens de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes plutôt d'avis qu'il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour arrêter les actes de génocide et de déplacement perpétrés par les forces serbes avec le soutien du régime de Belgrade. Ce qui signifie exercer une pression accrue sur les Serbes et leurs alliés pour les contraindre à respecter les engagements qu'ils ont pris à la Conférence de Londres, et mettre en place un mécanisme permanent pour contrôler la tenue de ces engagements.

Nous notons avec une vive préoccupation qu'il y a une certaine hésitation à déclarer l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine zone d'exclusion aérienne pour les avions militaires de la Serbie et du Monténégro, de crainte que cette mesure n'aggrave la situation. Mais, en vérité, la situation est déjà grave à l'extrême et les dangers réels dont il faut tenir compte sont ceux qui menacent les citoyens de Bosnie-Herzégovine, à savoir le génocide, le déplacement et la torture, qui constituent de toute évidence des violations graves de la Charte des Nations Unies, des principes et dispositions du droit international et de la quatrième Convention de Genève. La guerre qui fait rage en Bosnie-Herzégovine n'est pas une guerre civile mais une guerre d'extermination menée ouvertement contre le peuple d'un Etat indépendant et une occupation flagrante de son territoire.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

En conséquence, nous invitons le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures qui s'imposent en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en particulier l'Article 42, en commençant par déclarer l'espace aérien de la République de Bosnie-Herzégovine zone d'exclusion aérienne pour l'aviation de la Serbie et du Monténégro et en assurant le retrait de toutes les forces serbes régulières et irrégulières des territoires de la République de Bosnie-Herzégovine. En même temps, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir tout l'appui matériel, militaire et moral possible pour permettre au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine d'exercer son droit de légitime défense. A défaut d'un mécanisme efficace de sécurité collective, l'embargo sur les armes imposé à la République de Bosnie-Herzégovine devrait être levé.

Nous demandons également que les auteurs de violations graves de la quatrième Convention de Genève soient poursuivis et traduits en justice, selon les principes et les dispositions du droit international. De même, nous appuyons le droit du peuple et du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine de réclamer à la Serbie et au Monténégro un juste dédommagement pour les pertes subies en vies humaines et en biens.

La Somalie est actuellement un pays en proie aux malheurs et aux désastres, du fait d'une guerre civile destructrice qui inflige à sa population la mort et le déplacement et qui sape son entité et son intégrité territoriale. Le Gouvernement du Gardien des deux Mosquées saintes s'est efforcé depuis le début du conflit en Somalie, pays frère, d'endiguer ce conflit et il a invité toutes les parties concernées à se rencontrer sur le sol saoudien en vue de parvenir à une réconciliation nationale. L'Arabie saoudite continue de déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à ce conflit fratricide et à fournir aide et secours à la Somalie. Elle a fortement soutenu le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour faire parvenir l'aide à ceux qui en ont besoin, comme elle a clairement appuyé l'envoi de forces internationales chargées de superviser les opérations d'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les régions de Somalie. Le Royaume d'Arabie saoudite espère que des efforts internationaux concertés seront faits pour fournir, dans toute la mesure du possible, aide et secours à

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

ce malheureux Etat, et appuie les tentatives destinées à mettre fin aux effusions de sang, à restaurer la sécurité et à réaliser la réconciliation nationale. Nous demandons instamment à toutes les factions en Somalie d'oeuvrer ensemble pour faire de l'intérêt national et des valeurs humaines leur objectif primordial et pour éliminer les causes du conflit qui les désunit.

Après 13 ans de lutte qui a été couronnée de succès, le peuple afghan a pu triompher de l'injustice et recouvrer son identité originale. En cette occasion, nous espérons que tous les efforts constructifs et sincères seront déployés pour permettre au peuple afghan de réaliser la sécurité et la stabilité dans son pays, le retour à la normale à travers tout l'Afghanistan et la reconstruction de tout ce que la guerre a détruit. Nous espérons également qu'on donnera au peuple afghan les moyens d'oeuvrer à la réalisation de l'unité nationale entre les différents groupes et organisations, afin de créer un climat propice à un effort collectif, uni et responsable, et de mobiliser toutes les énergies et les ressources pour le bien de l'Afghanistan et les intérêts de son peuple.

Il convient également de souligner que cette partie du monde pâtit encore de la persistance du différend Jammu-Cachemire, qui continue d'être un élément d'instabilité dans la région. Le Gouvernement du Gardien des deux Mosquées saintes tient absolument à ce qu'on s'efforce de trouver une solution sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré et qui a assombri les relations entre les deux voisins : l'Inde et le Pakistan.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Tout en exprimant ses regrets pour la violence qui s'est déchaînée en Afrique du Sud ces derniers mois et qui a sérieusement compromis les efforts visant à mettre fin au système de l'apartheid, le Royaume d'Arabie saoudite se félicite de la tournure récente des événements dans ce pays, qui nous laisse espérer à nouveau que les efforts pour mettre fin à ce système abhorré reprennent. Le Royaume d'Arabie saoudite estime que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle essentiel en apportant des solutions appropriées, en s'efforçant d'accélérer le processus d'élimination de la politique raciale et en établissant une société régie par l'égalité et la justice.

Les changements positifs qui se sont produits dans la situation politique internationale doivent nécessairement créer un climat propice pour traiter des questions de développement et créer un environnement économique international qui aiderait les Etats en développement à atteindre un niveau de développement économique et social tel qu'il réaliserait les ambitions et répondrait aux aspirations de leurs peuples pour une vie meilleure, faite de paix et de prospérité. Les Etats industrialisés développés doivent coopérer en ouvrant leurs marchés aux produits des Etats en développement, en mettant fin aux mesures protectionnistes, en s'empressant de mener à bien les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et en trouvant d'urgence une solution au problème de la dette. La coopération économique entre les pays en développement eux-mêmes est également nécessaire, car elle représente un élément essentiel pour promouvoir la croissance économique internationale.

Les questions relevant de la situation de l'économie mondiale présentent un grand intérêt pour le gouvernement de mon pays, qui leur accorde la plus haute importance. Le Royaume d'Arabie saoudite est un pays ouvert au monde, et réagit réciproquement à tous les changements et modifications qu'il subit. Il se soucie, par conséquent, de la stabilité et de la solidité de l'économie mondiale et est désireux de lui éviter les secousses et les embûches qui peuvent affecter sa croissance.

C'est pourquoi il a réagi de façon positive et objective aux discussions en cours sur l'environnement et le développement et a assumé ses responsabilités à cet égard en participant aux délibérations internationales visant à trouver des solutions équilibrées et pratiques aux changements climatiques, ayant une base scientifique.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Nous sommes convaincus, au Royaume d'Arabie saoudite, que l'avenir du monde et la prospérité de tous ses habitants dépendent de l'image nette qu'il faut avoir de la portée des problèmes d'environnement, d'une pleine compréhension des conséquences qui peuvent résulter des politiques adoptées dans le traitement de ces problèmes et d'une évaluation rigoureuse des charges et des engagements assumés par les divers pays du monde à cet égard. Ils exigent également qu'on prête une attention toute particulière à la situation aussi bien des pays développés producteurs d'énergie que des pays consommateurs pour voir laquelle des politiques adoptées affecte la croissance économique de ces pays.

Ceci pourrait contribuer à réaliser un développement global et à élever le niveau de vie de nos peuples, de façon qu'ils puissent jouir de la prospérité, de la paix, de la sécurité et de la stabilité. La situation internationale actuelle qui a résulté de la fin de la guerre froide et des progrès réalisés dans les domaines du désarmement et de la réduction des armements de type classique, présente une occasion unique de consacrer les ressources financières ainsi récupérées au règlement des problèmes de développement et de sous-développement.

La communauté internationale est au seuil d'une nouvelle et importante ère historique, où, nous le voyons bien, les défis et les promesses alternent. Il nous incombe donc d'établir des bases solides et équitables qui définissent les paramètres de l'avenir auquel l'humanité a toujours aspiré, un avenir où personne ne s'éveillera plus sous la menace de la guerre ou n'ira se coucher, hanté par l'horreur de l'annihilation, un avenir où l'on ferait fondre les armes destructrices pour en forger des outils de prospérité pour tous, un avenir où les dangers de pollution, les effets du sous-développement et les affres du déplacement se dissiperaient. Un tel avenir restera toujours hors de notre portée à moins que nous n'établissions les fondements solides de la paix sur le droit et la justice. Or, la paix est l'essence même de notre foi islamique. Comme le dit notre saint Coran : "Ho, les croyants! Entrez à plein dans la soumission; et ne suivez point les pas du Diable. Oui, il est pour vous un ennemi déclaré."

M. FRUTOS VAESKEN (Paraguay) (interprétation de l'espagnol) :

Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous adresser mes félicitations et mes meilleurs vœux à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite avisée, nos travaux atteindront les résultats auxquels nous aspirons tous.

Dès l'abord également, qu'il me soit permis d'adresser à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le salut cordial du Gouvernement et du peuple de la République du Paraguay, et de l'assurer de notre engagement à l'appuyer à tout moment dans la tâche difficile de conduire notre organisation dans ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

En souhaitant la bienvenue, à l'occasion de leur admission en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à la République de Moldova, à Saint-Marin, à la Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan et à l'Ouzbékistan, nous saluons le triomphe de la liberté et du désir universel de l'humanité de vivre en paix et dans la démocratie, tout en permettant à chacun de conserver sa propre identité individuelle. Les anciennes bannières flottent à nouveau fièrement sur leurs patries.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Un nouvel ordre s'esquisse sur notre planète. Nous assistons, d'une part, au renouveau d'anciens nationalismes et, d'autre part, à l'intégration de pays qui cherchent ainsi une manière appropriée d'aboutir à un meilleur développement économique et essayent de trouver, comme dans le marché commun du cône sud-américain (MERCOSUR), une réponse adéquate aux exigences d'une vie meilleure de leurs peuples.

L'intégration de nos pays, l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay au sein du MERCOSUR, est plus qu'une simple stratégie de développement. Elle représente l'engagement de peuples de même origine, d'identités culturelles, historiques, de langue et de religion, qui veulent partager le destin commun de leurs nations nées dans l'égalité et l'espoir.

Le programme de notre récent processus d'intégration est en cours. La réunion présidentielle de Las Leñas, des 26 et 27 juin 1992, a approuvé et met en oeuvre un programme de mesures déterminant le processus d'allègement et d'élimination des restrictions financières non tarifaires, ainsi que la coordination progressive de politiques macro-économiques et sectoriales. La signature récente de l'accord avec la Communauté européenne représente un élément important de la coopération extrarégionale du MERCOSUR.

Avec cette même volonté d'intégration, le Paraguay insuffle une force nouvelle aux instruments juridiques indispensables afin de mieux exploiter la voie d'eau Paraguay-Paraná. Cette voie de communication, qui a besoin de l'appui de l'Organisation et d'autres communautés internationales, est destinée à devenir l'une des grandes voies de transport fluvial, instrument efficace pour le développement des pays du MERCOSUR et de la République soeur de Bolivie.\*

Le risque d'une conflagration nucléaire, qui avait mis en danger l'existence même de l'humanité, a disparu. Le bon sens et les valeurs morales se sont imposés. Les conflits armés sont aujourd'hui peu nombreux dans le monde. Jamais peut-être au cours de son histoire n'a l'humanité joui autant de la paix qu'aujourd'hui. Mais l'histoire n'est pas terminée. La faim, la

---

\* M. Abulhasan (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

maladie, le manque d'éducation, l'intolérance, les préjugés, continuent de se manifester dans la plus grande partie des régions de la planète. Si nous aimons la liberté, si nous chérissons la démocratie, nous devons chercher à résoudre ces problèmes. Il n'existe pas de situations politiques durables quand les hommes ne disposent pas des conditions minimales nécessaires pour mener une vie digne. Sans tolérance, il n'y aura que haine et ressentiment. Sans éducation, l'avenir ne sera qu'incertitude.

L'heure est à la solidarité des continents. L'heure est venue d'écarter les préjugés et les egoïsmes. La course aux armements arrêtée, il semble que les pays les plus puissants se préparent à une autre guerre, une guerre économique. Les alliances se forment, la concurrence se perfectionne. Le triomphe appartiendra à celui qui produira et vendra le plus, sans tenir compte des coûts sur le plan social, sans tenir compte du fait que la valeur des produits des pays moins développés diminue sans cesse et que, par conséquent, les possibilités de développement sont, elles aussi, sans cesse plus difficiles à trouver. L'espoir placé par les pays en développement dans la liberté du commerce est bloqué devant les barrières protectionnistes des pays industrialisés qui, paradoxalement, préconisent le triomphe du libre marché.

La recherche de solutions qui allégeraient le drame des pays souffrant des maux de la pauvreté s'impose. Nous sommes persuadés que, grâce à l'initiative heureuse du Chili qui demande la convocation d'une conférence au sommet sur le développement social, l'occasion se présentera de formuler à l'échelle mondiale des plans favorisant le développement des pays dotés de peu de ressources.

La haine, l'intolérance, la violation constante des droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie, notamment en Bosnie-Herzégovine, de même qu'en Somalie, nous rappellent que la lutte pour la paix n'est pas finie. La paix est un don qui, pour être préservé, exige une activité constante. Le Paraguay appuiera fermement et résolument toute action que prendra le Conseil de sécurité pour résoudre définitivement cette grave situation, tout comme il l'a fait quand il a voté en faveur de la résolution 46/242 adoptée par l'Assemblée générale. Les nationalismes exacerbés, le racisme, les haines religieuses et les préjugés doivent disparaître dans un monde qui se veut plus fraternel et plus humain.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Nous voyons avec beaucoup d'intérêt que les négociations en vue de parvenir à une solution définitive de la question de Palestine se poursuivent. Nous nourrissons l'espoir que ces pourparlers contribueront favorablement à notre quête d'une solution pacifique et négociée, définitive et durable, qui tiendra compte, comme nous l'avons déjà dit, du droit de l'Etat d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de ses propres frontières et du droit du peuple palestinien à sa propre patrie.

L'Organisation des Nations Unies a offert son assistance dans le cadre du processus de paix en Afrique du Sud par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. Il revient maintenant au Gouvernement et à l'opposition de trouver des solutions pertinentes envisageant avec courage et réalisme la possibilité de coexister dans une atmosphère de paix, de justice et de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies, en inaugurant ce nouvel ordre international, produit de la détente Est-Ouest, doit repenser son organisation et son programme. Le développement social et le maintien de la paix devront constituer sa principale préoccupation. Trouver les mécanismes adéquats à ces fins et l'appui sans réserve de ceux qui pourront offrir leur ferme collaboration seront des démarches fondamentales.

Le rapport intitulé "Agenda pour la paix", présenté par le Secrétaire général, mérite tout notre appui. Il pourra constituer le point de départ permettant de parler de nouvelles structures et de nouvelles voies visant à aboutir à une paix constructive et durable.

Comme le Groupe de Rio, nous croyons que la paix et la sécurité internationales ne seront véritablement garanties que si l'on élimine les causes sous-jacentes à l'origine des conflits. Nous réaffirmons donc l'importance primordiale du développement économique et social dans le processus de consolidation de la paix. L'écart évident dans la disparité des richesses du Nord et du Sud doit être réduit si nous voulons éviter que l'accumulation de besoins insatisfaits ne produise dans les pays en développement de profondes crises qui les menaceraient d'un retour à ces systèmes qui nous avons déjà abandonnés et qui ont apporté tant de souffrances à nos peuples.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Nous ne saurions parler d'un avenir de paix ou de développement durable si les droits de l'homme n'étaient pas pleinement respectés. Leur diffusion et leur respect permanents sont également des tâches qui incombent à l'Organisation. Le respect des droits de l'homme doit transcender tout processus de changement. C'est pourquoi nous accueillons avec plaisir et applaudissons la convocation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tiendra à Vienne, en Autriche, en juin 1993.

Des violations flagrantes des droits de l'homme, comme le terrorisme, subsistent encore. Une fois pour toutes, nous devons reconnaître que le terrorisme est l'une des plus graves violations, une atteinte à des droits de l'homme fondamentaux tels que la vie, la sécurité et le patrimoine des personnes.

Il y a quelques jours à peine, nous avons écouté avec émotion dans la présente enceinte les paroles du Président de la Colombie à propos de la lutte de son peuple et de son gouvernement contre le trafic des stupéfiants. Le trafic des stupéfiants est à l'origine d'assassinats, d'extorsions, d'enlèvements et de pots de vin. Les magistrats, les fonctionnaires et tous ceux qui s'opposent à un tel trafic criminel sont constamment menacés, et nombreux sont ceux qui ont payé de leur vie leurs idéaux, leur courage et leur dignité.

Nous sommes d'accord avec le Président de la Colombie qui a souligné la responsabilité des grands centres de consommation et l'obligation des pays de participer à une guerre totale contre le trafic des stupéfiants. Comme l'a dit le Président, une action collective résolue, internationale et multilatérale qui contienne ce fléau sur tous les fronts est nécessaire.

Il y a 500 ans, l'imagination et le courage de Colon ont donné son départ à une ère nouvelle. L'Amérique, continent d'espérance, s'incorporait à l'aventure de l'humanité, destinée à influencer profondément l'avenir. Aujourd'hui, comme par coïncidence, le monde traverse une nouvelle étape, prometteuse elle aussi, pleine d'espoirs. C'est à la présente génération qu'il appartient de consolider l'avenir et à notre organisation que revient la tâche de s'occuper de la paix et de donner son élan au développement social.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Pour célébrer leur cinquième centenaire, les pays ibéro-américains se sont réunis l'an passé à Guadalajara, au Mexique, résolus à canaliser à l'avenir les forces de la communauté. La réaction a été positive et, à la deuxième réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, réunie cette année à Madrid, des projets visant à favoriser les peuples ibéro-américains ont été adoptés.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Des efforts conjoints comme ceux dont nous avons parlé, ou ceux promis dans l'Initiative pour les Amériques, ainsi que l'appui solidaire que mon pays reçoit d'autres pays comme le Japon et l'Allemagne, nous font espérer en un avenir d'efforts communs de développement en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Au cours de cette année, mon pays a participé au Sommet de la planète Terre à Rio, soucieux de joindre ses efforts à ceux des autres pays engagés dans la protection de l'environnement. J'ai fait connaître les mesures adoptées dans ce sens, telles que la déclaration de zones de réserve écologique d'une superficie d'environ 60 000 hectares de forêts peuplées d'indigènes et qui servent d'habitat à une faune naturelle. Qui plus est, mon pays étudie actuellement, avec l'appui de la Communauté européenne, un projet de développement de la région occidentale du Paraguay, qui porte sur une superficie de plus de 240 000 kilomètres carrés, soit la moitié de notre territoire, l'accent étant mis particulièrement sur la préservation de l'environnement.

La Conférence de Rio de Janeiro a permis au monde entier de prendre davantage conscience de la relation qui existe entre l'environnement et le développement. Dans les efforts entrepris pour réaliser un développement durable de la Terre, il sera difficile d'obtenir des succès véritables et durables si les pays qui portent la responsabilité principale de la contamination de la planète ne fournissent pas les ressources nécessaires.

Le processus de démocratisation en Amérique latine en cette ère nouvelle a été, dans une certaine mesure, lancé par les mouvements de libération dans d'autres parties du monde. Aujourd'hui, dans notre Amérique, à quelques exceptions près, les gouvernements jouissent de la légitimité que leur donne le fait d'avoir été consacrés par des élections libres et incontestées. Les dernières explosions de violence s'achèvent, et les peuples vivent dans la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

La guerre civile en El Salvador appartient déjà à l'histoire; ce pays et le Honduras ont donné un exemple à la communauté internationale en confiant à la Cour internationale de Justice le soin de trouver une solution à leurs conflits internationaux.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Le Pérou a repris la voie du rétablissement de ses institutions et organisera au mois de novembre prochain des élections constituantes avec la participation, à sa demande, d'une mission d'assistance et d'observation de l'Organisation des Etats américains (OEA). Nous espérons que le Pérou pourra trouver des solutions aux graves problèmes qu'il connaît et que nous aurons bientôt le plaisir de l'accueillir de nouveau au sein du Groupe de Rio.

Le Groupe de Rio a fait la preuve qu'il est un mécanisme de consultation et de concertation politique fiable, comme il l'a montré pendant la crise qui a menacé les institutions vénézuéliennes de même qu'en envoyant une délégation qui a participé activement à la recherche du rétablissement de la pleine démocratie au Pérou.

En outre, par le biais du Groupe de Rio, des réunions de concertation ont eu lieu, et un Traité de coopération a été signé avec la Communauté européenne; d'autres réunions ont également eu lieu avec les pays du golfe Persique, le Japon, la Chine et le Canada.

Le processus d'intégration régionale, qui s'est fixé comme objectif final la création d'un grand espace économique commun sur tout le continent américain, a, en plus du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR), réalisé de grands progrès dans le cadre du Pacte andin, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et, surtout, de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) - schéma d'intégration déjà concerté entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada - auxquels je présente, au nom de mon pays, mes félicitations et mes voeux de succès.

Qu'il me soit permis, encore que brièvement, de parler du Paraguay, mon pays, qui vient de renaître à la démocratie et qui a conquis ses libertés il y a moins de quatre ans. Notre Président, Andrés Rodríguez, prenant la parole ici même devant l'Assemblée générale lors de la quarante-quatrième session, a dit :

"Le Paraguay est définitivement engagé sur la voie d'une démocratie politique." (A/44/PV.6, p. 21)

Aujourd'hui, je peux affirmer, avec une fierté légitime, que le Gouvernement paraguayen a respecté son engagement. Dans mon pays, nous vivons une démocratie légitime, véritable et fructueuse, fondée sur le respect strict des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la personne humaine.

M. Frutos Vaesken (Paraguay)

Depuis le 20 juin 1992, une nouvelle constitution nationale régit les destinées de mon pays. C'est le résultat du débat démocratique d'une convention nationale constituante élue par la volonté populaire, lors d'élections libres auxquelles ont participé toutes les forces politiques, sous observation de membres d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

Dans le domaine économique et social, le pays continue d'honorer sa promesse de consolidation de son économie par le biais du processus d'ajustement et de stabilisation. Nous avons libéralisé le commerce et nous accordons une attention prioritaire à l'intégration régionale.

Tout notre processus de consolidation de la démocratie, assorti du processus nécessaire de stabilisation économique et financière, a été possible grâce à la volonté déterminée du peuple paraguayen qui a clairement indiqué à ses dirigeants que, dans notre pays, il n'y a désormais plus de place pour les dictatures ou les totalitarismes.

Mais de même que le peuple paraguayen est devenu le maître incontesté de son nouveau destin libre et démocratique, nous devons reconnaître le ferme appui de la communauté internationale à notre processus de consolidation de la démocratie et de stabilisation économique et financière. En particulier, nous voudrions remercier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Etats américains (OEA) et la Communauté européenne de leur collaboration et de leur confiance.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots au sujet de l'Organisation des Nations Unies. Au terme de ce que nous pourrions appeler la première étape de son existence, le bilan est favorable. Sa contribution à la paix a été réelle. Le fait que l'on a recommandé à la quasi-unanimité de procéder à des changements structurels destinés à la renforcer et à la rendre plus dynamique est dû uniquement aux changements profonds qui ont eu lieu dans le monde, changements qui réclament une organisation mieux adaptée aux exigences nouvelles. Préserver la paix continuera d'être sa mission principale, mais avec une structure plus souple et plus apte à réduire les causes de conflit. Le monde entier, qui aspire à un avenir de liberté, de justice, de paix et de sécurité, a placé sa confiance dans les Nations Unies et dans leur efficacité.

M. NATCHABA (Togo) : Monsieur le Président, l'euphorie et l'enthousiasme qui ont salué, il n'y a pas si longtemps, la disparition de la confrontation idéologique Est-Ouest et l'élargissement progressif des espaces de liberté et de démocratie sont aujourd'hui en passe de faire place à un découragement général face aux obstacles qui freinent l'aspiration naturelle des peuples vers plus de liberté et un mieux-être légitime.

La quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre à une période particulièrement difficile de l'histoire de l'humanité. C'est dire que M. Ganév a pris la tête de cette assemblée dans un contexte d'inquiétudes, mais également porteur d'espoir car, seule notre organisation peut vraisemblablement aider le monde à relever les défis actuels.

Aussi voudrions-nous, au nom de la délégation togolaise, lui adresser nos très vives félicitations pour son élection à la présidence de cette session. Ce choix, dû à ses qualités intellectuelles et à son expérience, représente pour son pays la consécration combien légitime des idéaux de paix et de justice qu'il ne cesse de prôner.

Nous assurons pour notre part M. Ganév de la disponibilité totale de notre délégation à oeuvrer avec lui à la réussite de son exaltante mission.

La délégation togolaise tient par ailleurs à rendre un hommage tout mérité à son prédécesseur, S. E. M. Shihabi, pour sa brillante prestation dans la conduite des travaux de la quarante-sixième session. Son dynamisme, son sens du travail bien fait et son attachement à la ponctualité ont forcé notre admiration et ont été à la base du grand succès qu'ont connu nos délibérations. Qu'il trouve ici l'expression renouvelée de nos sincères félicitations.

Nous voudrions par la même occasion saluer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'action dynamique qu'il entreprend depuis son élection à la tête de notre organisation. Le sérieux et le pragmatisme dont il fait preuve depuis sa prise de fonctions en janvier de cette année nous portent à croire que l'ONU pourra davantage contribuer au maintien de la paix dans le monde et à la promotion de la solidarité entre les nations.

M. Natchaba (Togo)

Au cours de ces derniers mois, la famille des Nations Unies s'est agrandie avec l'admission de nouveaux Membres. Nous voulons ici saluer leur arrivée parmi nous et leur dire combien la communauté internationale est fière et heureuse de les accueillir en son sein, avec l'espoir que, conformément aux déclarations qu'ils ont faites à l'occasion de leur entrée à l'Organisation, ils épouseront la Charte de San Francisco dans toute son intégralité et en respecteront les principes fondamentaux.

Depuis la fin de la dernière session, de nombreux événements ont marqué le monde. Des efforts s'intensifient en vue de la construction d'un nouvel ordre mondial qui se veut avant tout libéral parce que fondé sur la nécessité absolue du respect des droits de l'homme, une exigence fondamentale pour l'établissement des relations de confiance, de paix et de solidarité entre les peuples de la planète.

Les bouleversements qui sont intervenus à travers le monde, notamment en Europe, en Asie et en Afrique ces dernières années, traduisent la détermination des peuples à accéder à de nouveaux espaces de liberté au sein desquels l'homme devient l'acteur incontournable dans la gestion des affaires de la cité. Partout dans le monde, les peuples sont en quête de liberté, de paix et de justice, que seule la démocratie, fondée sur un multipartisme bien compris, peut garantir. Au nombre de ceux-ci se trouve le peuple togolais qui, depuis 13 ans, s'acharne avec détermination à adapter les structures et les options fondamentales régissant son cadre sociopolitique aux exigences du temps et à l'évolution des mentalités.

C'est ainsi qu'après s'être doté d'une constitution en 1979, notre pays, rompant avec le régime d'exception qui prévalait jusqu'alors, s'est résolument engagé dans la mise en oeuvre des mesures de libéralisation, de décrispation et de démocratisation progressives de la vie politique, qui ont, entre autres, permis le déroulement d'élections libres sous les deuxième et troisième législatures et lors des consultations municipales et préfectorales de 1987, en même temps qu'elles renforçaient la protection des droits de l'homme, notamment par la création d'une commission indépendante.

M. Natchaba (Togo)

L'adoption subséquente des lois relatives à la libéralisation de la presse, au multipartisme politique et à l'amnistie générale, ainsi que l'élaboration d'un avant-projet de constitution tendant à instaurer un régime pluripartite, témoignaient déjà au milieu de l'année 1991 de l'aspiration du Gouvernement et du peuple togolais à passer, sans heurt ni précipitation, à une étape supérieure dans le processus de démocratisation de nos institutions.

L'accélération effrénée de ce mouvement enclenché vers la fin des années 80 a culminé avec la Conférence nationale souveraine des forces vives de la nation, dont est issu un gouvernement de transition chargé de conduire le Togo aux élections et d'asseoir la démocratie.

Force est de constater, un an après la mise en place des institutions de la transition, que le Gouvernement a été confronté à d'énormes difficultés et que de grands efforts doivent encore être consentis avant d'atteindre les objectifs fixés.

L'aménagement récent des mécanismes de fonctionnement des institutions de la transition, proposé à la suite d'une réunion de concertation entre les principaux acteurs de la vie politique nationale et entériné par le Gouvernement et l'organe législatif, le Haut Conseil de la République, illustre de façon éclatante le souci des Togolais de tout mettre en oeuvre pour accéder dans la paix et la sécurité à l'Etat de droit qu'ils appellent de tous leurs vœux, par la mise en place de nouvelles institutions à travers des élections libres, démocratiques et fiables, élections dont les dernières, les présidentielles, devront prendre fin le 20 décembre de cette année.

Cet aménagement récent des mécanismes de fonctionnement des institutions de la transition répond aux exigences de notre marche en avant, à savoir assurer une correcte application de l'acte constitutionnel de la période de transition afin qu'aucun organe ne soit injustement privé de ses prérogatives constitutionnelles; impliquer dans le processus démocratique tous les acteurs majeurs de la vie politique nationale afin de réaliser un consensus autour des valeurs qui sous-tendent le renouveau démocratique.

Ces organes ont suffisamment de pouvoirs pour contribuer à la conduite dans la paix du processus démocratique irréversible dans notre pays, mais ils n'ont pas assez de pouvoirs pour bloquer notre marche vers la démocratie.

M. Natchaba (Togo)

Dans cette optique, l'on ne peut que se réjouir de ce que les deux hauts responsables de l'Exécutif, le Président de la République et le Premier Ministre, viennent de proclamer solennellement leur ferme volonté de conduire à son terme le processus démocratique en cours et de consacrer toutes leurs énergies à l'organisation des différentes consultations prévues par le calendrier électoral. C'est à ce stade de l'apprentissage de la démocratie que le nouveau Gouvernement d'union nationale de transition formé par le Premier Ministre, en entente avec le chef de l'Etat et après consultations des grandes familles politiques, a été approuvé, le 14 septembre dernier, à une majorité de 60 % par le Haut Conseil de la République à la suite d'un scrutin secret.

Eloquement révélateur de la détermination du peuple togolais à surmonter ses contradictions pour promouvoir le renouveau démocratique, ce vote d'approbation émis dans un contexte particulièrement difficile démontre à suffisance "qu'au Togo, quoi qu'on dise, on peut encore dire non en toute liberté et sans crainte à une proposition du pouvoir exécutif".

Nous saisissons l'occasion pour informer cette auguste assemblée que le projet de constitution de la IVe République soumis à référendum dimanche 27 septembre 1992 a été adopté à une majorité de 99,09 %. Ce référendum a suscité un engouement et l'adhésion quasi unanime de tous les Togolais, avec un taux de participation de près de 75 %. Le Gouvernement ne manquera pas de tirer les enseignements de ce premier vote pour corriger les erreurs révélées par la consultation référendaire. Cette tâche constitue la garantie de l'acceptation du résultat des urnes par toutes les parties en présence.

C'est assurément le lieu de renouveler aux pays amis et à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à toute la communauté internationale, la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple togolais pour le soutien inestimable qu'ils apportent à notre processus démocratique. Nous souhaitons vivement voir leur assistance se poursuivre tout au long des prochaines échéances électorales.

Il est certes indéniable que la lutte pour l'instauration d'un Etat de droit au Togo incombe essentiellement au peuple togolais lui-même et que c'est à celui-ci qu'il revient en premier lieu de façonner sa démocratie en fonction de ses propres moyens et par rapport à sa culture, nous dirons, à son génie.

M. Natchaba (Togo)

Avec courage et détermination, nous nous emploierons à relever le défi dans l'union et l'acceptation réciproque.

Conformément aux conclusions des travaux de la commission paritaire, le Gouvernement a mis en oeuvre un plan de sécurité dont les résultats sont déjà perceptibles sur le terrain.

M. Natchaba (Togo)

Grâce au consensus ainsi réalisé, la violence politique qui a fait rage dans notre pays jusqu'à une date récente est en train d'être enrayée sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, tous les partis politiques accèderont, sans restriction et en toute sécurité, à toutes les régions du Togo à l'occasion de leur campagne politique.

La gestion consensuelle de cette courte période de notre vie politique constitue sans aucun doute le moteur de la décrispation politique au Togo et le gage de fiabilité et de transparence des futures consultations électorales.

Enfin, les acteurs majeurs de la vie politique ont admis le principe des garanties mutuelles dont l'importance n'échappe à personne. Comme les Membres le constatent, il s'agit d'appliquer l'ensemble des mesures arrêtées avant, pendant et après les élections. Notre pays, déterminé à retrouver la paix et la tranquillité, assure l'Assemblée que le processus démocratique en cours est irréversible.

Malgré nos espoirs de vivre désormais dans une société internationale sans conflits, le monde continue d'assister à la croissance des luttes armées.

Cette fois, ce n'est plus seulement l'Afrique et l'Asie qui continuent d'abriter des foyers de tension. L'Europe, avec la guerre en cours dans l'ex-Yougoslavie, et plus précisément en Bosnie-Herzégovine, est à son tour touchée.

Le drame qui se joue interpelle la communauté internationale et l'invite à tout mettre en oeuvre pour le respect de l'homme et de sa dignité.

Nous soutenons sans réserve toutes les initiatives européennes et saluons les efforts louables des Nations Unies tendant à ramener la paix dans cette partie de l'Europe.

Ailleurs dans le monde, en Afrique notamment, la Somalie et le Libéria sont devenus depuis quelques années deux nouveaux points chauds où sévit une guerre fratricide qui a déjà fait des milliers de victimes. La mort, la désolation, la misère et la faim constituent le lot quotidien de ces peuples.

Du haut de cette tribune des Nations Unies, nous invitons nos frères somalis et libériens à faire preuve d'un nationalisme positif et d'un patriotisme constructif pour valoriser l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de contribuer au retour de la paix dans leurs pays respectifs.

M. Natchaba (Togo)

En Afrique du Sud, le Gouvernement devra bien comprendre que la roue de l'histoire tourne toujours et qu'il est désormais clair que les structures imposées par la force ne survivent guère à la volonté du peuple de vivre en paix.

La situation dramatique qui continue de prévaloir dans cette partie de notre continent requiert que l'Assemblée générale intensifie ses efforts pour que triomphe le combat engagé pour l'éradication de l'apartheid.

Pour ce faire, le maintien de toutes les formes de pression est encore nécessaire pour amener le Gouvernement De Klerk à s'engager pleinement dans la voie des réformes politiques et institutionnelles qu'il a déjà courageusement entreprises.

Au Moyen-Orient, le Togo suit avec un intérêt tout particulier l'évolution de la situation qui y prévaut. Il réitère son appui total au processus de paix initié en octobre 1991 à Madrid et invite les parties à faire davantage preuve de sagesse, de courage et de retenue en vue du renforcement du processus pour un règlement définitif du conflit israélo-arabe sur la base d'un accord négocié, acceptable pour tous, susceptible de garantir la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, et permettant au peuple palestinien d'exercer librement et pleinement son droit à l'autodétermination.

Dans le Golfe arabo-persique où la paix semble toujours menacée, mon pays réitère son appel à tous les Etats de la région, les invitant à se conformer scrupuleusement aux différentes et pertinentes résolutions du Conseil de sécurité, et à tout mettre en oeuvre pour éviter les risques de nouveaux affrontements qui planent encore sur cette partie du monde.\*

En Asie, et plus particulièrement au Cambodge, le Togo apprécie les efforts entrepris par le Secrétaire général pour le déploiement de l'Autorité provisoire de l'ONU. Nous espérons que la réconciliation nationale en cours se renforcera davantage.

L'ensemble de ces conflits, par l'ampleur des souffrances causées aux populations, rendent stériles les notions de souveraineté et d'indépendance. Alors, ne vaut-il pas mieux prévenir les conflits armés plutôt que de chercher à les régler?

---

\* M. Holo (Bénin) assume la présidence.

M. Natchaba (Togo)

Les efforts déployés à travers le monde par les organisations régionales et internationales dans la recherche de nouveaux mécanismes pour la prévention de la guerre et le maintien de la paix sont de nature à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie pour nos populations.

A cet égard, la délégation togolaise se félicite de la réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue le 31 janvier 1992, qui a examiné la question relative aux moyens de renforcer la capacité des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix et sur la façon d'accroître leur efficacité.

Le Togo apprécie hautement les conclusions de cette rencontre ainsi que le rapport soumis par le Secrétaire général suite à la demande du Conseil.

Face aux multiples conflits que connaît le monde, la mise en oeuvre de la diplomatie préventive permettra, grâce à une volonté réelle des acteurs de la vie internationale et surtout des parties à un conflit, d'atteindre rapidement les objectifs de paix qu'elle vise à réaliser.

Le monde vit aujourd'hui la fin de l'antagonisme Est-Ouest, mais le danger tant redouté d'une guerre mondiale généralisée n'est pas surmonté. Les arsenaux d'armes extrêmement performantes existent encore dans le monde et constituent de sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Procéder à la destruction des armes d'extermination massive et freiner la course aux armements apparaissent aujourd'hui comme une tâche urgente à laquelle les puissances militaires devront s'atteler pour inhiber tout réflexe de guerre.

La reconduction illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'entrée en vigueur des Traités START et FCE sur le contrôle des armements, la convention sur l'interdiction des armes chimiques dont le texte définitif sera soumis à notre réflexion au cours de cette session confortent l'espoir de la communauté internationale de voir les puissances militaires s'engager dans la voie du désarmement général et complet.

Par ailleurs, la guerre froide terminée, la méfiance cédant le pas à la confiance et à la coopération, la délégation togolaise estime qu'il est temps que la communauté internationale envisage l'élaboration, à brève échéance, d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires dans la conclusion

M. Natchaba (Togo)

duquel l'ONU devra jouer un rôle prépondérant en tant que principale instance où peut se forger un consensus général autour des problèmes de sécurité et de désarmement.

Nous nous réjouissons également de l'initiative prise récemment par le Président François Mitterrand en décrétant unilatéralement un moratoire d'interdiction pour une année des essais nucléaires de son pays.

M. Natchaba (Togo)

Nous nous félicitons aussi de la déclaration faite le 2 juillet 1992 par le Président George Bush de rapatrier certaines armes nucléaires tactiques des Etats-Unis en vue de leur destruction.

Comme nous le voyons, les récents événements et initiatives ainsi que les nombreux développements positifs que connaît la question du désarmement à l'échelon mondial invitent à l'optimisme. Cependant, la prolifération et le transfert international des armes classiques, notamment en Afrique, sont une source de préoccupation majeure pour les autorités togolaises. A cet égard, nous estimons qu'un centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement, à l'instar de celui de Lomé, reste utile et qu'à ce titre l'on devrait s'atteler à accroître son rôle, ses attributions et le champ de ses activités. L'ONU doit à cet effet veiller à donner aux centres régionaux plus de moyens afin de leur permettre de participer pleinement au renforcement de la sécurité et de la paix.

La persistance de problèmes graves comme ceux liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales commande absolument l'exploration de nouvelles voies pouvant conduire au renforcement de la capacité d'action des Nations Unies.

Si l'affrontement Est-Ouest a paralysé l'Organisation des Nations Unies dans l'exécution de sa noble mission, la détente en cours semble en revanche offrir plus d'opportunité aux Etats Membres de réaffirmer leur attachement aux buts et aux principes énoncés dans la Charte.

Pour sa part, notre pays renouvelle sa foi en l'ONU et adhère au mécanisme instituant la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix.

Toutefois, le fonctionnement efficace des Nations Unies suppose une restructuration de ses organes et leur adaptation aux réalités contemporaines.

La promotion de la démocratie et des droits de l'homme et des peuples commande aujourd'hui que le sort de l'humanité tout entière dans le domaine particulier et délicat du maintien de la paix et de la sécurité internationales ne soit pas laissé seulement à la discrétion de quelques Etats. La gestion de la paix et de la sécurité nécessite l'action conjuguée des Etats dans leur ensemble, quelles que soient leur superficie et leur puissance économique, financière et militaire.

M. Natchaba (Togo)

Par conséquent, le Togo appuie sans réserve toutes propositions relatives à la révision de la composition du Conseil de sécurité. Ce faisant, la révolution démocratique en cours dans les Etats aura également atteint les organisations internationales.

La paix et la démocratie présupposent l'existence d'une économie viable, capable de garantir les besoins vitaux en nourriture, santé, formation et habitat. Le progrès à réaliser pour l'épanouissement de l'homme est essentiel pour la démocratie et sa consolidation. Il est une vérité fondamentale qu'il ne peut y avoir de développement sans démocratie de même que la démocratie ne peut être conçue sans développement ni paix.

Pour que soit sauvegardée la paix dans le monde, il nous faut adhérer pleinement à l'idée d'une plus juste répartition des richesses de la terre. Or, nous constatons avec regret que la situation internationale n'a pas évolué dans ce domaine.

En cette fin de siècle, l'analyse de la situation économique internationale révèle de nombreuses inégalités sociales entre nations. L'espoir que suscite en nous la fin de la guerre froide devrait trouver sa justification dans un partenariat entre pays riches et pays en développement, afin que l'appétit des uns n'affame point les autres. Hélas! nous assistons, impuissants, à l'élargissement, au fil des ans, du fossé entre riches et pauvres.

L'économie des pays en développement est en proie à une récession chronique, la plus grave depuis plusieurs décennies. La croissance demeure ralentie, notamment en Afrique, où la crise touche fondamentalement tous les aspects de la vie. Il s'ensuit une détérioration réelle de la condition humaine dans nos pays.

Il est clair que cette situation perdurera tant que des efforts ne seront pas faits pour instaurer un nouvel ordre économique mondial fondé sur l'équité ainsi que sur une vision plus généreuse et humaniste de la coopération internationale.

A cet égard, nous apprécions hautement la décision du Japon de mettre à la disposition de l'Afrique une enveloppe de 700 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Cette action, ainsi que d'autres mesures, bien qu'encourageantes, sont loin de répondre aux préoccupations réelles des pays en développement et tout particulièrement des pays les moins avancés.

M. Natchaba (Togo)

En effet, pour sortir ces pays de l'état de crise profond dans lequel ils se trouvent, des actions urgentes et appropriées doivent être entreprises au niveau de la communauté internationale pour garantir des prix rémunérateurs aux produits de base et démanteler les barrières tarifaires qui constituent des obstacles aux exportations desdits pays. Il est d'une importance vitale que la communauté internationale mobilise des ressources plus importantes pour relancer les investissements et qu'elle trouve une solution durable au problème de la dette.

Sur ce point, il conviendrait de rechercher des mécanismes appropriés qui permettent à la fois de rembourser et de générer des ressources pour assurer une relance économique.

Par ailleurs, la crise économique qui frappe nos pays a engendré des conséquences sociales qui affectent plus particulièrement les jeunes. La délinquance juvénile, le trafic illicite de stupéfiants, l'abus de drogues ainsi que le SIDA constituent de sérieuses menaces pour l'humanité. Il y a lieu de leur accorder une attention soutenue.

Le développement économique et social soutenu et durable ne pourra se faire que dans le contexte d'un environnement sain. Il est heureux de constater aujourd'hui que la communauté internationale s'est mobilisée pour résoudre les problèmes de dégradation de la terre et de la nature.

Le monde vit une nouvelle ère. Cette ère nouvelle, nous la voulons faite de liberté, de compréhension, d'amour du prochain et de paix. Assurer la paix et la sécurité, oeuvrer pour la liberté et la démocratie, garantir la prospérité mondiale par un commerce international libre, préserver un environnement sain et créer des relations internationales stables fondées sur le dialogue et la coopération sont, entre autres, de nombreux défis que doit relever l'Organisation des Nations Unies pour instaurer le nouvel ordre mondial que nous appelons de tous nos vœux.

Il nous incombe, par conséquent, de donner le meilleur de nous-mêmes pour atteindre ces objectifs.

M. Natchaba (Togo)

Nous avons l'espoir que le XXI<sup>e</sup> siècle nous fera vivre dans un monde où l'homme, délivré du carcan de la pauvreté, de l'oppression, de la tyrannie et de la misère, pourra faire pleinement usage de toutes ses facultés et donner libre cours à son esprit de créativité en vue de son propre épanouissement et du développement économique et social de l'Etat, garant de la paix et de la sécurité.

M. MENENDEZ PARK (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter l'Ambassadeur Stoyan Ganev de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale et de l'assurer du plein concours de la délégation guatémaltèque dans l'exercice de ses lourdes responsabilités. Je voudrais par ailleurs féliciter l'Ambassadeur Shamir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour la façon magistrale dont il a présidé la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

J'offre mes salutations fraternelles et cordiales au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui est à la tête de l'Organisation depuis le début de l'année. Nous sommes conscients des énormes difficultés qu'il a rencontrées au cours de la première phase de son mandat du fait de la restructuration et de la réforme du système qu'il a entreprises pour que l'Organisation soit mieux adaptée à la nouvelle situation internationale.

Dans cet effort commun, en lequel l'humanité place les plus grands espoirs d'un avenir meilleur et plus juste, il est réconfortant de pouvoir compter sur de nouveaux amis. C'est dans cet esprit que je souhaite une très cordiale bienvenue aux nations qui sont devenues cette année Membres de l'Organisation. Le Guatemala leur offre son amitié, son respect, sa solidarité et sa coopération.

Les nations du monde se réunissent ici avec des sentiments mêlés d'incertitude et d'espérance : incertitude, car les extraordinaires changements survenus dans l'ordre international nous ont placés au seuil d'une ère nouvelle dont les caractéristiques fondamentales restent à définir; espoir, car en dépit d'un passé d'affrontements stériles s'offre à nous la possibilité d'un ordre international juste et équitable dans le cadre duquel la coopération entre les nations sera axée sur la solution des problèmes fondamentaux de la communauté internationale que sont l'extrême pauvreté, le développement durable, la paix, la sécurité et l'environnement.

Les Guatémaltèques attendent beaucoup de ces transformations et ils en saisissent toute la portée historique, car notre pays est lui aussi engagé dans un processus complet et ambitieux de transformation, dont nous sommes certains qu'il changera de manière positive le cours de notre histoire.

Le Guatemala fait actuellement des efforts considérables pour surmonter les conséquences d'années d'affrontement qui ont déchiré notre société et endeuillé des milliers de familles guatémaltèques.

M. Menéndez Park (Guatemala)

D'aucuns se sont servis de nos problèmes de développement politique et économique pour porter leur rivalité sur notre sol, ce qui fait que pendant plus de 30 ans, notre pays a été la proie d'affrontements extérieurs avec leur cortège de souffrances, les problèmes cruciaux de notre société passant ainsi à l'arrière-plan.

En tant que petit pays, le Guatemala a souffert dans sa chair vive des à-coups d'un système international reposant sur l'affrontement idéologique. Comme c'était le cas mondialement, les ressources économiques nécessaires à la mise en place des structures indispensables au bien-être socio-économique de notre population ont servi à financer un affrontement stérile et cruel. L'attention des différents secteurs de notre société s'est trouvée détournée des questions véritablement essentielles du développement pour se fixer sur une polémique idéologique qui a conduit à la violence et à la stagnation. La faim, l'éducation, le bien-être social, la santé, la pauvreté sont des exemples de problèmes auxquels nous n'avons apporté ni attention ni solution pendant des décennies irrémédiablement gâchées.

C'est toute l'Amérique centrale qui se trouva dans cette situation, au point que cette région du monde devint le point de mire de l'attention internationale en raison de ses affrontements armés et ses tensions. Toutefois, la région a su reprendre en main son destin historique. Grâce à des moyens que nous avons nous-mêmes conçus, souvent confrontés au mépris et au scepticisme de ceux qui nous croyaient incapables de résoudre nos problèmes sans aide extérieure, nous sommes parvenus à surmonter la spirale de la violence et à amorcer simultanément des processus de démocratisation et de pacification qui ont déjà porté leurs fruits, transformant nos pays et promettant à nos peuples un avenir meilleur.

En tant qu'habitants de l'Amérique centrale, les Guatémaltèques sont conscients que notre avenir sera ce que nous en ferons. Le processus de démocratisation engagé il y a quelques années n'est que le début d'un processus beaucoup plus large, qui vise à transformer nos structures sociales, économiques et culturelles et à assurer le bien-être de tous les Guatémaltèques. L'effort nécessaire pour amorcer un processus général d'amélioration du niveau de vie de notre peuple exige que les fonds qui étaient gaspillés dans les affrontements armés soient désormais consacrés aux investissements sociaux.

M. Menéndez Park (Guatemala)

Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1991, le Président Serrano Elias a proposé à la nation un plan de paix totale, sachant que les progrès allant dans le sens de la démocratisation du pays sont le seul moyen de réaliser de plus grands objectifs encore.

Dans le cadre de ce plan, la paix sert à créer les conditions indispensables au développement harmonieux de l'individu dans la société et à la coexistence pacifique, au lieu de signifier simplement l'absence de violence et la fin de l'affrontement armé interne.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République a noué le dialogue avec l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) en vue de mettre fin aux affrontements internes et d'incorporer les groupes qui la composent dans le cadre constitutionnel des lois nationales afin qu'ils renoncent aux armes et participent à la vie politique du pays de façon constructive, cette fois, plutôt que destructive.

M. Menéndez Park (Guatemala)

Malheureusement, le rythme auquel se sont déroulés les premiers échanges s'est ralenti en raison d'attitudes peu constructives des représentants des insurgés, attitudes qui ne peuvent être vues que comme des tentatives de retarder artificiellement le processus de paix et de tirer ainsi des avantages particuliers qui ne correspondent pas à la réalité des faits. La bonne volonté du gouvernement s'est manifestée par l'acceptation de la proposition d'accord en matière de droits de l'homme faite par le Conciliateur qui préside la Commission nationale de réconciliation du Guatemala. Les insurgés, quant à eux, n'ont pas accepté cette proposition.

Le Gouvernement du Guatemala déplore et rejette ces manoeuvres dilatoires qui n'ont pour résultat que de prolonger les souffrances des Guatémaltèques et de limiter les possibilités d'action du Gouvernement pour s'attaquer aux problèmes véritables du peuple qui l'a élu. Nous adressons un appel à la communauté internationale pour que, rejetant ces tactiques dilatoires, elle offre son soutien à la poursuite des négociations et adresse un appel aux insurgés pour que ceux-ci adoptent une attitude positive et réaliste.

Le Gouvernement de la République veut croire qu'au cours des prochaines réunions, auxquelles le Conciliateur agira comme médiateur et le représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies participera, on pourra surmonter ces écueils et poursuivre les échanges afin d'arriver, à court terme, à une paix totale qui représente maintenant l'aspiration essentielle de tous les Guatémaltèques.

La transformation de notre société, toutefois, va très au-delà d'une simple conclusion des affrontements armés internes. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays a élaboré d'importants projets qui visent à modifier essentiellement certaines des structures de notre société. Dans le cadre de ces efforts, une place centrale est réservée à la consolidation d'un Etat où la primauté du droit est de première importance, garantissant l'application effective de la justice pour tous les citoyens, sans discrimination aucune.

Un Etat renouvelé et renforcé où règne la primauté du droit et qui garantit le plein respect des droits de l'homme, voilà l'objectif central des efforts du Président Serrano Elias. Dans un tel contexte, d'importants

M. Menéndez Park (Guatemala)

résultats ont déjà été obtenus, le plus important étant peut-être le rétablissement, grâce à la lutte contre l'impunité, de la confiance de l'individu dans les institutions démocratiques.

Le Gouvernement a conscience qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer le plein respect des droits de l'homme mais n'en estime pas moins qu'il faut reconnaître les progrès considérables réalisés dans ce sens au cours des deux dernières années.

En même temps, des efforts sérieux ont été faits pour mettre en place des conditions devant permettre le retour sur le sol de la patrie des réfugiés qui, fuyant la violence qui pesait sur leurs groupes de population, sont partis vers d'autres pays. Le Fonds national pour la paix (FONAPAZ) et le Fonds national pour la terre (FONATIERRA), créés l'un et l'autre par le Gouvernement actuel, participent, avec la Commission spéciale chargée des réfugiés (CEAR), à la mise en place de conditions adéquates non seulement pour le retour des réfugiés, mais également pour la réinsertion véritable des rapatriés et des personnes déplacées dans notre société, en leur offrant les conditions nécessaires à une activité productive devant leur permettre à son tour un développement social et humain.

Je me suis permis d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur certains aspects importants de la politique intérieure de mon pays afin de préparer la toile de fond aux réflexions que je voudrais vous proposer maintenant concernant la situation internationale ainsi que notre politique étrangère.

Le Guatemala a suivi avec la plus grande attention les importants événements qui se sont déroulés ces dernières années sur la scène internationale. Nous assistons certainement à la mise en place d'un nouvel ordre international qui a surgi des cendres d'un monde bipolaire enclin aux affrontements. Nous devrions profiter du climat nouveau qui règne sur la scène internationale pour chercher des solutions pacifiques aux conflits et aux affrontements qui persistent, et ainsi permettre aux gouvernements concernés de faire servir au développement et à la paix les sommes et les crédits qui servaient auparavant à financer des affrontements.

Parallèlement, les dividendes de la paix mondiale doivent être canalisés vers des investissements dont profitera le bien-être social de tous les

M. Menéndez Park (Guatemala)

peuples. Le désarmement nucléaire, qui est déjà un objectif de premier plan à lui seul, doit permettre en outre de créer des excédents propres à assurer le financement de programmes destinés à résoudre les problèmes mondiaux les plus graves : la faim, la maladie, l'analphabétisme et la pauvreté. Le nouveau climat de confiance qui règne entre les nations ainsi que les nouveaux modèles de sécurité mondiale doivent reposer non seulement sur l'absence de menace militaire immédiate, mais sur les efforts réels déployés pour résoudre les principaux problèmes de l'humanité.

Plus que jamais, nous disposons aujourd'hui d'une chance historique de faire des progrès significatifs dans le sens de la création d'un ordre mondial véritablement juste fondé sur la coopération et non plus sur la domination. Pour y parvenir, cependant, il faut avant tout reconnaître les erreurs qui affectent le système international et créer des règles nouvelles qui permettront une coexistence véritablement harmonieuse.

Il est indispensable de procéder le plus rapidement possible à une révision totale et profonde des rapports existant entre les pays développés et les pays en développement. Il existe des déséquilibres énormes qui, si les tendances actuelles continuent, ne pourront conduire qu'à un élargissement du fossé entre les deux régions.

Les pays industrialisés et les pays en développement doivent, ensemble, convenir d'un programme déterminant les problèmes que la communauté internationale doit attaquer en priorité; ils devront également amorcer une discussion et un examen des mécanismes et des méthodes qui leur permettront de mieux relever le défi du développement sous tous ses aspects. Le Sommet mondial pour le développement social nous offre la chance de discuter de ces problèmes au niveau le plus élevé.

M. Menéndez Park (Guatemala)

Le multilatéralisme a pris un essor renouvelé et vigoureux dans le cadre de l'édification du nouvel ordre international. Les instances multilatérales en tant qu'importants lieux de discussion, d'analyse et d'adoption de politiques aux conséquences globales pour le système international offrent une bonne occasion aux pays en développement de participer activement au processus d'élaboration des nouvelles règles du système international.

L'expérience acquise dans l'organisation de méthodes qui nous ont permis de formuler des propositions et d'exposer nos intérêts auprès des pays industrialisés en une période où l'affrontement idéologique reléguait au second plan les problèmes fondamentaux de nos pays doit être mise à profit aujourd'hui pour assurer que l'ordre du jour international reflète adéquatement nos intérêts et nos besoins.

Toutefois, ces intérêts et ces perspectives ne seront reflétés dans les instances internationales que dans la mesure où nous lutterons en ce sens. A cette fin, la coopération Sud-Sud est un instrument essentiel et les efforts de coordination entre les pays en développement doivent être intensifiés.

Le Guatemala considère que l'ordre international issu des transformations en cours doit s'appuyer sur un profond respect des normes et des principes du droit international. La possibilité d'une coexistence harmonieuse et stable entre les pays du monde dépend du respect absolu de la souveraineté, de l'indépendance et de l'égalité juridique des Etats. Il est donc indispensable que la communauté internationale rejette toute prétention d'un Etat de se livrer à l'application extraterritoriale de ses lois.

Dans le contexte du nouvel ordre international qui voit le jour, les efforts actuellement déployés pour la recherche d'une solution pacifique du conflit du Moyen-Orient sont encourageants. Ces efforts contrastent avec les événements tragiques qui se produisent dans l'ancienne Yougoslavie et la situation tout aussi tragique qui prévaut en Somalie. Il faut que la communauté internationale redouble d'efforts pour trouver des solutions pacifiques et négociées, conformément à la Charte des Nations Unies.

Mon pays a observé avec le plus grand intérêt les mesures prises par le Secrétaire général pour adapter l'ONU à ses tâches et il appuie les efforts qui permettent à cette organisation d'atteindre les objectifs définis dans la Charte.

M. Menéndez Park (Guatemala)

Je tiens à souligner particulièrement le rôle actif que l'ONU a joué pour le maintien de la paix dans diverses régions du monde. Autant pour la solution de conflits qui ont éclaté avant la fin de la guerre froide qu'en ce qui concerne les nouvelles tensions issues des processus géopolitiques ayant découlé de cet événement historique, les forces de maintien de la paix qui agissent sous la protection de la bannière de l'ONU jouent un rôle essentiel pour ouvrir la voie à la trêve, au dialogue et à la négociation, et évitent ainsi que se prolongent des affrontements pouvant être réglés de façon satisfaisante par des moyens pacifiques.

Il y a lieu cependant de revoir les critères de financement de ces forces : le coût de ces opérations peut devenir écrasant tant pour l'Organisation que pour les Etats Membres, notamment pour ceux qui, comme le Guatemala, disposent de ressources limitées. A ce sujet, nous avons accueilli avec plaisir le document "Agenda pour la paix" du Secrétaire général, qui représente une contribution dans ce sens.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute qu'il faille réformer des structures qui sont nées et ont fonctionné dans un système d'affrontement. Cette réforme ne doit toutefois pas se limiter à rendre l'appareil bureaucratique plus efficace. Elle doit tendre à l'édification d'un système qui garantisse une représentation adéquate de tous ses membres.

Dans le cadre de ces efforts, il faut aborder sans délai la question de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU. La structure et le fonctionnement actuels du Conseil résultent d'un ordre politique largement dépassé, et il est nécessaire de les revoir pour les adapter à la situation actuelle et pour éviter l'apparition de tutelles politiques, qui seraient contraires aux principes de participation équitable et d'égalité juridique des Etats.

En fait, un nouveau problème commence à se dessiner dans la structure de l'Organisation, qui ne fait que refléter une question d'ordre mondial : la situation privilégiée de certains pays donne naissance à certaines formes de monopolisation de diverses instances multilatérales.

M. Menéndez Park (Guatemala)

L'ONU sera une instance efficace dans la mesure où tous ses Membres sans exception sentiront que leurs intérêts sont dûment pris en compte dans les politiques et les programmes des diverses institutions de l'Organisation. Les manifestations d'une tutelle politique et économique contribueront difficilement à la renforcer et ne faciliteront pas l'instauration de modèles internationaux de coopération. Nous estimons que ce qui a trait à la protection et à la promotion des droits de l'homme fournit un exemple clair de cette situation.

Le Guatemala compte actuellement sur les services d'un expert-conseiller de l'ONU, auquel la Commission des droits de l'homme a confié un mandat étendu pour aider mon pays dans ses efforts pour assurer le plein respect des droits de l'homme. Le Gouvernement a accepté ce mandat dans le même esprit d'ouverture et de collaboration qu'il a adopté envers la Commission.

De plus, mon pays appuie sans réserve l'objectif que s'est fixé l'ONU pour la promotion internationale des droits de l'homme et il continuera à coopérer avec tous les organes de l'ONU à cette fin.

En même temps, nous croyons qu'il est nécessaire d'exprimer notre préoccupation au sujet de ce que nous considérons comme la mise en oeuvre de critères apparemment sélectifs de la part de certains Membres dans les travaux de la Commission des droits de l'homme.

M. Menéndez Park (Guatemala)

Toutefois, des situations préoccupantes telles que la xénophobie, le racisme, la discrimination à l'encontre des travailleurs migrants et les discriminations ethniques et religieuses, qui se sont accentuées ces dernières années dans certains pays à la suite des transformations intervenues dans le système international, n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante de la part de la Commission au cours de ses derniers travaux.

Des travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, il semblerait, au contraire, que les obstacles au plein respect des droits de l'homme n'existent que dans certains pays en développement, tandis que l'on ignore les problèmes graves que connaissent d'autres pays. Devant les deux commissions, il semblerait que la crédibilité des gouvernements, démocratiquement et librement élus par leurs peuples, est remise en question et que l'on attache plus d'importance aux argumentations présentées par des organisations qui ont des engagements politiques favorisant des mouvements sectaires et qui prétendent transformer les institutions démocratiques et la légalité par le recours à la force armée et en tirant parti de la souffrance de leurs peuples.

Il est urgent et nécessaire que le Comité chargé des organisations non gouvernementales procède à une révision des ONG qui collaborent aux travaux du Conseil économique et social (ECOSOC) et qui participent, en particulier, aux travaux de la Commission des droits de l'homme, pour veiller à ce que leur participation soit positive et n'obéisse pas à des intérêts politiques sectaires qui les discréditent.

Il faut, en même temps, revoir les méthodes de travail de chacun de ces organismes pour éviter que les organisations qui participent en qualité d'observateurs ne bénéficient d'un traitement de faveur par rapport aux Membres de l'Organisation qui ne font pas partie de la Commission.

Le Gouvernement du Guatemala continuera de collaborer avec les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et espère pouvoir compter, de cette manière, sur les conseils qui permettront au Gouvernement de la République de s'acquitter de l'engagement contracté par le Président Serrano Elias, à savoir de promouvoir le plein respect des droits de l'homme dans mon

M. Menéndez Park (Guatemala)

pays. A cette fin, cependant, j'adresse un appel aux différentes organisations pour que cette attitude d'ouverture et de collaboration ne soit pas mise à profit par des groupes qui s'efforcent de déstabiliser l'Etat, situation injuste et sélective qui pourrait finir par obliger le Gouvernement à revoir, analyser et redéfinir sa position face à ces questions.

La Conférence mondiale des droits de l'homme qui aura lieu l'année prochaine devra fournir l'occasion d'analyser la situation actuelle et de planifier la politique de l'Organisation pour l'avenir dans un domaine d'importance capitale pour le bien-être de l'humanité.

Nous sommes en train d'analyser, de proposer et de mettre en place un nouvel ordre international placé sous le signe de la coopération et de la coexistence. Le rôle nouveau qui incombe aux Nations Unies, dans ce projet, implique des fonctions de coordination et de concertation croissantes entre les nations. A cet effet, le principe d'universalité doit primer sur les autres intérêts.

C'est dans ce contexte que la République de Chine à Taiwan, l'une des grandes économies du monde, est en mesure d'apporter une contribution de poids à la recherche de solutions aux problèmes que les nations du monde doivent affronter. Sa présence au sein des Nations Unies renforcerait notre institution et permettrait un traitement plus approprié des questions qui, comme l'environnement, ont des implications mondiales. En conséquence, le Guatemala lance un appel à la réflexion sur la nécessité d'assurer la participation de la République de Chine à Taiwan en tant que Membre de notre Organisation, en plus de la République populaire de Chine. Nous pensons, en outre, que cette attitude contribuerait efficacement à l'esprit de coopération et de conciliation qui doit caractériser le nouvel ordre mondial.

La réforme structurelle entreprise par le Gouvernement de mon pays comprend le lancement d'une stratégie d'ouverture économique visant à intégrer concrètement notre économie dans le courant du commerce international.

Outre l'effort d'intégration que nous appuyons avec une conviction profonde dans la région d'Amérique centrale, et qui a pour objectif la formation d'une communauté de pays de l'isthme, le Guatemala, à l'heure actuelle, négocie sa participation à divers programmes d'intégration économique régionale.

M. Menéndez Park (Guatemala)

Cette stratégie traduit la conviction qui est la nôtre qu'une participation plus active et plus ouverte au marché international constitue un élément central pour réaliser la croissance économique et le développement de notre population. Nous avons souscrit à l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) convaincus que l'élimination des barrières au commerce international offrait à nos économies de meilleures possibilités.

Pendant, c'est avec inquiétude que nous voyons que les grandes théories libéralisatrices qui émanent pourtant des nations industrialisées ont cédé le pas à des attitudes de protectionnisme pur et simple, précisément lorsque nos produits deviennent compétitifs sur leurs marchés. Des normes et des réglementations surgissent et servent d'excuse pour interdire l'entrée de produits de base et manufacturés dont dépendent, dans une grande mesure, les économies de nos pays.

Il est difficile de voir dans de telles attitudes une incitation à la confiance et à la compréhension. Elles incitent au contraire à remettre en question la sincérité de principes proclamés en public mais pratiqués de manière très partielle.

Mais ne croyez pas que nous sommes naïfs. Nous savons que chaque nation s'efforcera de promouvoir ses intérêts particuliers jusqu'aux limites qu'accepteront les autres nations. Nous n'en sommes pas moins convaincus qu'en faveur d'intérêts plus importants et à plus long terme, il est indispensable que toutes les nations sachent renoncer à quelques-uns de leurs intérêts immédiats et étroits. Mais il faut que ces concessions soient générales et réciproques pour éviter que le dialogue ne se transforme en un exercice théorique et stérile.

Les activités de notre organisation et la contribution des Etats Membres à ses travaux visent à améliorer la qualité de vie et à promouvoir le développement intégral de l'être humain. Ceci donne un caractère impératif au renforcement des mécanismes de coopération entre les nations.

M. Menéndez Park (Guatemala)

La présente session de l'Assemblée générale se tient au seuil d'une ère nouvelle dans les relations internationales, dont les caractéristiques principales restent à définir. Je forme des vœux pour que ceux qui participent à cette assemblée sachent répondre au défi que nous pose l'avenir - la coexistence pacifique et le bien-être de toute l'humanité.

M. SEY (Gambie) (interprétation de l'anglais) : La quarante-septième session de l'Assemblée générale se tient à un moment particulièrement crucial, à une époque où notre organisation devra faire preuve de pensée novatrice et de souplesse devant les défis qui se profilent.

Compte tenu de l'ordre du jour très important dont nous sommes saisis, je tiens à féliciter M. Ganev de son élection à l'unanimité à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sa compétence professionnelle et son dynamisme lui donnent des qualifications uniques pour présider cette assemblée. Je tiens à l'assurer du soutien complet de ma délégation et à lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Je voudrais également exprimer ma cordiale gratitude à son prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux de la quarante-sixième session.

Je voudrais, au nom du Gouvernement de la Gambie et en mon nom propre, adresser nos sincères félicitations au nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, que j'ai l'honneur et l'avantage de connaître depuis de nombreuses années. Universitaire distingué, diplomate remarquable et personnalité au caractère exceptionnel, M. Boutros Boutros-Ghali possède ces belles qualités de leader dont notre organisation a besoin à cette période si cruciale de son histoire. Pour nous, Africains, c'est un grand honneur de voir l'un de nos illustres fils remplir ces fonctions éminemment prestigieuses et importantes. Je suis certain, et je crois en cela me faire l'interprète de l'Afrique et de tous ceux qui connaissent M. Boutros Boutros-Ghali, qu'il sera à la hauteur des espoirs élevés que nous plaçons tous en lui. Son éminente et longue carrière au service de son pays sont les garants de cette confiance.

M. Sey (Gambie)

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à son valeureux prédécesseur, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, pendant son mandat, a grandement contribué au renforcement des Nations Unies, et leur a permis d'assumer un rôle directeur dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. Les efforts inlassables qu'il a déployés dans sa recherche d'un climat de compréhension propice au règlement de problèmes dans diverses parties du monde sont exemplaires et méritent notre profonde gratitude. Je lui souhaite une heureuse retraite.

La Gambie note avec grand plaisir l'admission des Républiques de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldova, de Saint-Marin, de la Slovénie, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue et à les féliciter de leur admission en tant que Membres à part entière de l'Organisation. Alors qu'ils prennent leur place dans cette assemblée des nations, il convient que chacun de nous leur tendent une main amicale et secourable, dans la tradition de cette grande organisation.

Lorsque nous examinons les activités de notre organisation au cours des 12 derniers mois, nous sommes encouragés de voir les nombreuses initiatives et décisions qui ont été prises pour soutenir la paix et le progrès dans le monde. Certes, des problèmes persistent et dans certains cas ils sont devenus plus intenses et plus complexes, mais l'engagement pris par notre organisation de les résoudre reste plus fort que jamais.

D'autres sujets d'inquiétude pour l'humanité, qui pour être moins conflictuels n'en sont pas moins importants, ont également reçu notre attention. Je voudrais à cet égard, évoquer le Sommet historique de la Terre, réuni à Rio de Janeiro en juin de cette année. Cette réunion, qui a rassemblé les dirigeants du monde entier, marque la première démarche importante faite par l'humanité pour élaborer et tracer une stratégie pour la survie de toutes les espèces qui peuplent la Terre. Elle marque le début d'une attitude plus responsable envers la Terre et ses ressources. La Déclaration de Rio, le programme Action 21 et les Conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique se combinent tous pour jeter les bases d'un développement durable.

M. Sey (Gambie)

Nous appuyons entièrement les recommandations de cette conférence et espérons que les divers programmes contenus dans Action 21 recevront un appui et un financement appropriés qui leur permettront d'être appliqués avec succès. Nos pays sont particulièrement intéressés par la recommandation visant à créer un comité de négociation intergouvernemental chargé de négocier une convention sur la sécheresse et la désertification. Nous demandons instamment à la présente session de l'Assemblée de prendre les mesures adéquates pour que le comité puisse commencer ses travaux le plus tôt possible.

Ce siècle a été le témoin de deux guerres mondiales, qui ont apporté des épreuves et des souffrances indicibles à l'humanité. La création des Nations Unies, immédiatement après la deuxième guerre mondiale, reflétait la détermination des pères fondateurs d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre. Nous savons tous ce qui s'est passé ensuite. La guerre froide, avec ses conséquences débilantes sur les capacités des Nations Unies, de même que les conséquences des conflits destructeurs qu'elle a engendrés, ont montré comment nos rêves et nos espoirs se sont transformés en cauchemar. Aujourd'hui, l'humanité a une autre chance de développer et d'enraciner la paix et la stabilité dans ce monde. L'entente qui règne actuellement sur la scène internationale et les attitudes positives de toutes les nations envers les Nations Unies offrent une occasion précieuse à notre organisation de remplir un rôle plus affirmé dans la recherche de la paix et de la stabilité mondiales. Car ce n'est que dans la paix et dans la stabilité que le développement humain peut progresser de façon satisfaisante. Nous sommes tout à fait encouragés par le rôle important que les Nations Unies ont assumé récemment, et nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué la réunion au sommet du Conseil de sécurité, qui cherchait, notamment, à promouvoir une plus grande compréhension et une plus grande coopération dans le monde. Nous appuyons totalement la nouvelle approche préconisée dans le règlement des conflits, que l'on a intitulée diplomatie préventive.

M. Sey (Gambie)

La paix et la sécurité dans le monde nous échapperont tant qu'il existera des centres de conflit armé qui risquent de dégénérer en conflits régionaux, lesquels menacent la paix et la stabilité du monde. La situation en Somalie, dans l'ex-Yougoslavie et dans d'autres zones troublées du monde constituent une menace importante à la paix et à la stabilité mondiales. Nous aurons besoin des ressources et de la détermination collectives de l'ONU et de tous ses Etats Membres pour résoudre ces conflits.

M. Sey (Gambie)

La situation en Bosnie-Herzégovine s'est gravement détériorée. L'exécution sommaire de civils appartenant à la population non serbe et l'internement dans des camps de concentration de milliers de personnes sont la preuve de violations grossières des droits de l'homme. La Gambie se joint à d'autres nations pour condamner fermement les auteurs de ces actes. Nous condamnons également sans équivoque le concept de "nettoyage ethnique" qui, à bien des égards, rappelle les pratiques nazies. Il est totalement inacceptable que, à l'heure actuelle et à notre époque, des hommes, des femmes et des enfants soient torturés, tués ou exilés en raison de leurs croyances religieuses. Nous serions tous coupables si nous laissions se perpétrer ces atrocités en toute impunité.

Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Nations Unies et à la Communauté européenne de leurs initiatives audacieuses pour restaurer la paix dans l'ex-Yougoslavie. Nous saluons le courage de tous ceux qui participent aux missions humanitaires, en particulier les soldats qui mettent leur vie en jeu pour acheminer des vivres et d'autres fournitures de secours en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes fermement convaincus que si l'on ne s'attaque pas aux causes fondamentales du conflit, la tragédie se poursuivra. Il doit être mis fin à l'agression serbe contre les Musulmans de Bosnie-Herzégovine.

Nous nous associons à la communauté internationale pour demander aux Nations Unies d'agir fermement en appliquant pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la Yougoslavie, en particulier la résolution 757 (1992). La décision de l'Assemblée générale de retirer à la Serbie et au Monténégro le siège de l'ex-Yougoslavie, telle qu'elle figure dans la résolution 47/1 en date du 22 septembre 1992, est un pas dans la bonne direction. Nous pensons que les Nations Unies ne devraient pas hésiter à recourir à la force pour arrêter l'agression serbe, conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Charte des Nations Unies. Entre-temps, la création d'un corridor aérien destiné à protéger les missions humanitaires et les populations civiles des bombardements aériens constituerait un répit nécessaire dans une situation désespérée.

M. Sey (Gambie)

La Gambie partage les craintes exprimées par la communauté internationale devant les progrès insuffisants dans la recherche d'une solution durable au conflit en Somalie. La dimension de cette tragédie humaine nous rappelle l'horreur et l'absurdité de la guerre. Nous appuyons totalement la mise en oeuvre rapide et efficace de la résolution 767 (1992) du Conseil de sécurité, qui appelle à la cessation des hostilités, à la réconciliation nationale et à l'unité en Somalie ainsi qu'à l'ouverture du pays à l'aide humanitaire.

Ma délégation loue les efforts déployés par les Nations Unies, les Etats-Unis d'Amérique et par des organisations de secours pour l'aide qu'ils apportent à la population affamée de Somalie. Nous lançons un appel à tous ceux qui exercent une certaine influence sur les diverses factions en guerre afin qu'ils appuient la résolution 767 (1992) du Conseil de sécurité. Sans la paix, l'aide humanitaire se prolongera tout comme cette tragédie humaine.

En ce qui concerne la question du Libéria, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) continue de s'attaquer au problème de la mise en oeuvre efficace de l'accord de Yamoussoukro IV en vue d'instaurer une paix durable au Libéria et d'arrêter l'évolution des forces déstabilisatrices dans la sous-région. Nous invitons toutes les parties intéressées, en particulier la direction du Front patriotique national du Libéria, à respecter les dispositions de l'accord de Yamoussoukro IV tel qu'il a été reformulé à Genève en avril dernier. Nous lançons un ferme appel aux Nations Unies et à la communauté internationale afin qu'elles soutiennent pleinement les efforts de la CEDEAO pour restaurer la paix et la stabilité au Libéria.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, il est décevant de noter que l'euphorie et l'optimisme qui ont accompagné la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers n'ont pas permis l'instauration d'une Afrique du Sud libre, démocratique et non raciale. La suspension des pourparlers dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), les actes répétés de violence et les tueries absurdes dont ce pays est encore le théâtre, en particulier dans le township de Boipatong, au mois de juin dernier, et de Ciskei, en septembre dernier, remettent en question les promesses du Gouvernement sud-africain. Nous voudrions dire à nouveau que le Gouvernement sud-africain porte l'entière responsabilité de ces actes illégaux.

M. Sey (Gambie)

Il devra faire preuve d'un sens plus aigu des responsabilités en garantissant la sécurité de tous les Sud-Africains. Le temps est venu de tourner cette page tragique et de permettre la tenue de débats qui apporteront la paix, la stabilité et le progrès à l'Afrique du Sud. Nous invitons toutes les parties à se joindre à ce processus.

Nous suivons avec un profond intérêt l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient qui a commencé à Madrid il y a un an. Nous espérons sincèrement que toutes les parties sauront saisir la chance offerte par ce processus pour veiller à ce que cette région, privée depuis si longtemps de la paix, puisse enfin jouir d'une paix d'ensemble durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le monde n'est pas encore le havre de paix et de stabilité à l'instauration duquel nous oeuvrons résolument. Les conflits au Cambodge, en Afghanistan et dans certaines républiques devenues récemment indépendantes de l'ancienne Union soviétique reflètent une très difficile période de transition. Nous sommes convaincus que, grâce au plein appui de la communauté internationale, ces difficultés seront surmontées.

La pauvreté et l'absence de développement économique représentent un autre danger pour la stabilité. Les pays en développement continuent d'être victimes du poids excessif de la dette, de la chute des cours des matières premières et d'une économie lente pour ne pas dire stagnante. Nulle part la situation n'est plus désolante et désespérante qu'en Afrique, où la dette cumulée s'élève à environ 272 milliards de dollars, soit 90 % du produit national brut du continent. Les obligations au titre du service de la dette s'élèvent à 25 milliards de dollars, ce qui représente 30 % des recettes d'exportation du continent. L'impossibilité d'effectuer à temps les paiements a entraîné un accroissement des paiements d'intérêt, pour un montant de plus de un milliard de dollars par an.

Je crois que ces chiffres illustrent de manière éloquente la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Afrique. Le reste du monde ne doit pas demeurer insensible à cette situation. L'adoption à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale d'un nouveau point de l'ordre du jour relatif au développement de l'Afrique dans les années 90 a permis d'attirer une fois

M. Sey (Gambie)

encore l'attention sur la situation économique critique de l'Afrique. Il nous faut cependant aller au-delà des paroles. A cet égard, je voudrais me faire l'écho des propositions du Secrétaire général, qui visent l'annulation de toutes les dettes bilatérales publiques, l'annulation des dettes semi-publiques telles que les crédits à l'exportation, ainsi qu'une réduction substantielle des dettes contractées avec des institutions financières multilatérales, qui représentent aujourd'hui 40 % du service de la dette subsaharienne.

Il est regrettable de noter que ces propositions, qui sont considérées comme étant plus favorables à l'Afrique que les conditions de Trinidad, n'aient pas été largement acceptées par les partenaires au développement de l'Afrique. L'Afrique, comme les autres pays en développement, a besoin d'un flux massif de capitaux et de technologies et de pouvoir accéder aux marchés internationaux si l'on veut que le partenariat mondial revête une véritable signification pour nous.

M. Sey (Gambie)

La Gambie partage avec le reste de l'Afrique ce très lourd fardeau financier, en dépit de ses efforts de redressement économique. En fait, la Gambie a entrepris avec succès un programme de redressement économique et a lancé depuis 1991 un programme de développement soutenu. Notre programme de développement soutenu recherche principalement la poursuite d'un ajustement continu à la croissance, dans le but de réaliser le développement économique dans un environnement de marché libéralisé. Ceci permettra la mobilisation des ressources du secteur privé visant à fournir les investissements nécessaires pour engendrer une croissance et une expansion économiques soutenues. En accroissant la capacité de production de l'économie, nous espérons être à même d'apporter d'importantes améliorations au niveau de vie des Gambiens.

La réalisation de la croissance économique exige un environnement extérieur favorable. En second lieu, un environnement économique et financier international favorable aidera à résoudre la crise internationale de la dette, à rétablir des flux de capitaux adéquats et à créer un système commercial mondial plus ouvert, qui aboutira à une expansion économique soutenue et encouragera les investissements privés et publics en faveur du développement de l'homme. Nous apprécions pleinement l'aide très précieuse que nous accordent les Nations Unies, les institutions financières internationales et les pays amis. Cependant, nous avons besoin d'une assistance extérieure continue à l'appui de nos efforts de développement. A cet égard, nous espérons vivement que la conférence des donateurs pour la Gambie, qui doit se tenir à Genève les 13 et 14 octobre 1992, sera couronnée de succès, tout comme le furent les conférences précédentes.

Nous sommes les témoins aujourd'hui de l'émergence d'un nouvel ordre mondial fondé sur les principes du respect des droits de l'homme, du pluralisme politique et de l'autodétermination. Le nouvel ordre mondial qui est en train de se développer marque la fin de la guerre froide et le commencement d'un rôle renforcé pour les Nations Unies.

M. Sey (Gambie)

En Afrique, allant de pair avec les problèmes économiques, on a vu naître le désir d'une démocratisation et d'une libéralisation plus poussées des attitudes, des systèmes et des dogmes politiques. Face à cette nouvelle révolution socio-politique, la Gambie a maintenu de façon constante la pratique qui est la sienne de la primauté du droit et de l'adhésion à une démocratie parlementaire, comme il ressort de la tenue fructueuse et régulière d'élections libres et justes depuis la date de notre indépendance, en 1965.

Sous la sage conduite d'Alhaji Sir Dawda Kairaba Jawara, la Gambie continue de promouvoir l'adhésion aux pratiques des droits de l'homme partout dans le monde. La Gambie se félicite donc de la tenue, en 1993, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Cette conférence fournira non seulement à tous les peuples, à toutes les nations et à toutes les institutions épris de paix, l'opportunité d'exprimer leurs préoccupations sur les questions concernant les droits de l'homme, mais elle permettra également de procéder à une évaluation objective dans le monde des réalisations et des pratiques en matière de droits de l'homme et sera pour nous l'occasion de nous engager à nouveau à atteindre des normes plus élevées en matière de droits de l'homme dans le monde.

Reconnaissant la nécessité d'une application universelle des droits de l'homme et de la démocratie, ma délégation est heureuse de noter la mise en oeuvre de la résolution 45/164 de l'Assemblée générale, qui proclamait 1993 Année internationale des populations autochtones. Cette proclamation aura pour effet de renforcer la coopération internationale aux fins de résoudre les problèmes qui se posent aux communautés autochtones dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé, et nous la considérons comme un premier pas vers une plus large mobilisation de l'aide et de l'assistance internationales en faveur de l'autodéveloppement des peuples et des communautés autochtones.

M. Sey (Gambie)

Les Nations Unies sont particulièrement bien placées pour attirer l'attention sur les principales questions qui préoccupent l'humanité. Nous sommes tout spécialement intéressés aujourd'hui par le bien-être des enfants, un sujet qui a tenu le devant de la scène au Sommet mondial pour les enfants. La Gambie s'engage à continuer à élaborer des plans, des programmes d'action et des lois en vue de garantir les droits et les intérêts des enfants et des femmes, qui forment effectivement la catégorie la plus importante et la plus productive de notre population.

Le Gouvernement de la Gambie appuie pleinement la convocation de la prochaine conférence internationale sur l'aide aux enfants africains, qui doit se tenir à Dakar, au Sénégal, du 25 au 27 novembre 1992. Nous prions instamment la communauté internationale d'apporter son appui à cette conférence. La mobilisation du soutien africain et international pour atteindre les buts que l'on se propose pour les enfants dans les années 90 constitue le plus grand défi auquel nous sommes confrontés en tant que communauté internationale. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la conférence marque un progrès significatif en direction des objectifs du Sommet mondial.

Une autre question importante de portée mondiale aujourd'hui est celle du SIDA et des infections dues au virus HIV qui, ces dernières années, se sont transformées en une pandémie mondiale, pour laquelle aucune cure efficace n'est connue jusqu'à présent. L'on a estimé que, d'ici la fin de ce siècle, 40 millions de personnes auront été infectées par le virus et que plus de 10 millions d'enfants seront devenus orphelins. C'est là, de fait, une bien sombre prédiction. La situation exige donc des efforts plus grands et plus soutenus pour combattre cette pandémie du SIDA. Elle appelle le monde à une responsabilité collective fondée sur la connaissance les uns des autres, le partage et l'aide mutuelle.

M. Sey (Gambie)

Ma délégation se rend fort bien compte que les Nations Unies seront de plus en plus appelées à exercer de plus nombreuses responsabilités dans ce monde en évolution rapide. Si nous voulons parvenir à maîtriser les complexités croissantes du monde d'aujourd'hui, il nous faudra alors lui trouver une structure adéquate lui permettant de répondre aux défis qui lui sont posés.

La Gambie a suivi avec un vif intérêt les délibérations de la session de fond du Conseil économique et social en juillet 1992 et les efforts de restructuration du Conseil. En effet, ces efforts font partie du processus plus large et plus général de restructuration du système des Nations Unies initié par le Secrétaire général.

La Gambie salue la création du Département des affaires humanitaires sous la direction dynamique de Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence. La création de ce département est non seulement opportune mais d'une importance cruciale, en raison du rôle qui lui est confié de procurer secours et assistance à des millions de personnes dans le besoin dans le monde entier - particulièrement dans des régions déchirées par la guerre ou qui souffrent de pauvreté, de pressions démographiques, de la dégradation de l'environnement et de violations des droits de l'homme -, conformément aux dispositions et à l'esprit de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Il est également encourageant de noter que certaines des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement quant à la création d'une commission pour un développement durable et aux questions relatives à l'environnement mondial ont été examinées et approuvées par le Conseil économique et social. L'adjonction d'un débat de haut niveau en séance plénière du Conseil et le dialogue entre participants qui l'a accompagné sont également les bienvenus.

M. Sey (Gambie)

Nous, en Afrique, continuons d'appuyer la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, qui demande que des réformes structurelles, administratives et financières soient apportées au système des Nations Unies, notamment le renforcement de l'élaboration des politiques au niveau de l'Assemblée générale dans les domaines économiques, sociaux et connexes. Au début de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, nous avons encore à l'esprit certaines des recommandations pertinentes et importantes adoptées par le Conseil économique et social sur les problèmes économiques et sociaux qui affligent le monde et appellent notre prompt attention.

Nous nous trouvons à un carrefour passionnant de l'histoire. Les changements positifs dans les tendances politiques et économiques globales dont nous avons été témoins sont une manifestation évidente du désir de l'humanité de construire un monde développé et un meilleur avenir. Toutefois, les objectifs de paix globale, de sécurité et de progrès continueront de nous échapper si la pauvreté, les violations des droits de l'homme et les disparités économiques, à la source de nombreux conflits, continuent de marquer notre monde. L'Organisation des Nations Unies a un rôle particulier à jouer dans la lutte contre de tels maux. La Gambie reste totalement engagée aux côtés de toutes les nations qui soutiennent les Nations Unies dans leur croisade en vue d'un monde plus heureux, plus stable et plus prospère.

Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général de la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je voudrais rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/41 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. MALIK (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je demande l'indulgence du Président et celle des représentants devant mon intervention tardive.

M. Malik (Iraq)

On ne saurait décrire la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite que comme une suite d'allégations fausses et de déformation des faits et des réalités. Son but était de camoufler le rôle joué par son régime dans la préparation de l'agression contre l'Iraq. En outre, la délégation de l'Iraq ne s'est pas étonnée du tout que le Ministre prenne à la légère la question de la souveraineté après que son propre régime eut renoncé à sa souveraineté en faveur de certains Etats pour faciliter le lancement d'une telle agression contre l'Iraq. Ce régime continue de permettre à des avions américains et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de décoller de ses bases pour violer la souveraineté de l'Iraq.

Les Iraquiens ne renonceront pas à leur souveraineté, à leur indépendance et à leur intégrité territoriale, comme les autres l'ont fait. Les Iraquiens ont un sens trop élevé de leur dignité pour la laisser piétiner par un agresseur étranger. L'histoire en témoignera.

Je tiens à dire, en vérité, que l'Iraq a accepté les résolutions du Conseil de sécurité et qu'il s'est acquitté de la majeure partie de ses obligations aux termes desdites résolutions. Tout observateur impartial reconnaît ce fait. Nous continuerons dans cette voie. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations envers l'Iraq et son peuple aux termes des mêmes résolutions.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. ALLAGANY (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Ce que mon ministre des affaires étrangères a mentionné ce soir n'est rien de plus que des faits connus par la communauté internationale tout entière. Je voudrais me référer à certains passages du discours de notre ministre concernant l'Iraq. Le Ministre des affaires étrangères a commencé par dire que l'Organisation des Nations Unies avait chèrement démontré sa capacité de s'acquitter de son rôle lorsqu'elle a affronté avec fermeté dans la région du Golfe l'agression iraquienne contre le Koweït. Est-ce là une allégation? Il a poursuivi en disant qu'une telle position avait laissé une empreinte encore

M. Allagany (Arabie saoudite)

vivace dans nos esprits, et que nous nous devons d'exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour cette position. Est-ce là encore une allégation? Le Ministre a ensuite mentionné le récent retour du régime iraquien au recours aux menaces et aux allégations fausses au sujet du Koweït, et son non-respect des résolutions et des normes du droit international. Est-ce là toujours une allégation? L'Iraq a refusé de renvoyer plus de 2 000 prisonniers de guerre koweïtiens et citoyens d'autres pays; l'Iraq a refusé de vendre la quantité de pétrole autorisée par le Conseil de sécurité pour sauver le peuple iraquien de la famine, tout ceci afin d'éviter de payer certaines compensations aux pays qui ont subi des dommages par suite de l'occupation iraquienne du Koweït. Il y a la guerre d'extermination, par l'emploi, entre autres, de gaz toxiques, contre le peuple iraquien au nord ainsi qu'au sud de l'Iraq. Il y a aussi le manque de coopération avec l'Organisation des Nations Unies et le refus de révéler les emplacements des armes chimiques et d'autres armes de destruction massive, ce qui a obligé le Conseil de sécurité à se réunir plusieurs fois et à signifier au régime iraquien qu'il devait coopérer. Il y a enfin la répétition des allégations qui avaient été à la base de la destruction de la région en général et de l'Iraq en particulier, à savoir que le Koweït constituait la dix-neuvième province de l'Iraq.

De tels actes ont montré au monde entier que la conduite du régime iraquien dans la région est contraire à toutes les normes du droit international et diplomatiques, d'autant plus que le monde se tient maintenant au seuil d'une ère nouvelle qui rejette le recours à la menace ou à l'emploi de la force et préconise fermement le recours aux moyens pacifiques pour régler les différends internationaux. Ce qui a été fait par les Etats de la région pour se défendre est un droit légitime reconnu par la Charte des Nations Unies, qui gouverne nos délibérations, et il faut que le régime iraquien le comprenne.

La séance est levée à 19 h 55.